

FACULTE DE MEDECINE

Séance du 27 janvier 1954.

Présidence : M. Chatillon, doyen.

Présents: MM. Gautier, Bujard, Mach, Franceschetti, Martin, Jentzer, Patry, Moser, Frommel, de Morsier, Posternack, Naville, Montant, Favarger, Walthard, Montandon, Held, Rutishauser, Baumann, Bickel, Jadassohn, Bamatter, de Watteville.

Excusés: MM. Morel et Duchosal.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Doyen adresse à M. Gautier des vœux pour le rétablissement de Madame Gautier, et annonce que M. Jadassohn appelé à la chaire de dermatologie de Berne, reste à Genève, ce dont nous nous réjouissons.

Communications du Doyen: voir feuille spéciale.

3) Designation des jurys pour : a. Prix de la faculté.

b. Prix Humbert

c. Prix Métral

Prix de la  
faculté

Lecture est donnée de la liste des candidats. La commission est composée de MM. Roch, président, Bujard, Frommel et Gautier.

Prix Humbert

Un candidat. Commission: MM. Martin, président, Bamatter et Posternack.

Communications du Doyen

1. Le doyen a reçu de la S.A. Laboratoires VIFOR, frs 2000.-- pour être remis à M. le Prof. Duchosal pour l'équipement de son centre de Cardiologie à l'Hopital Cantonal.
2. Lors de la précédente séance la faculté avait proposé Monsieur le Dr Brocher pour assurer le remplacement de Monsieur le Professeur Ch. Julliard, déclinant un renouvellement de mandat à la commission des chiropracticiens. Le département compétent a refusé cette proposition, la loi prévoyant que les membres de cette commission doivent être professeurs à la faculté de médecine. Dans ces conditions le doyen n'a pas jugé utile de convoquer spécialement la faculté pour faire une nouvelle proposition. Il a pris lui-même l'initiative de demander à Monsieur le Professeur René Patry d'assurer ce remplacement. Sur son acceptation il a été proposé aux autorités compétentes. Les dernières avaient en effet demandé que la question soit réglée avant le 31 décembre dernier.
3. Monsieur le Professeur René Gilbert m'a prié par lettre de transmettre à tous les membres de la faculté ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et communique que son rétablissement s'opère dans d'excellentes conditions.
4. Les membres de la faculté ont reçu une communication du comité du Congrès international de Gynécologie 1954 au sujet de l'exposition qui sera organisée à cette occasion et qui comporte tout ce qui peut intéresser ces spécialistes dans tous les domaines de la médecine aussi bien de l'enseignement que de la pratique médicale proprement dite.
5. Relativement à la pléthore d'étudiants constatée dans la section clinique, le doyen a fait faire une enquête d'où il résulte qu'il n'y a eu que deux ou trois étudiants immatriculés venant directement des USA. Tous les autres étudiants de ce pays ont passé le second baccalauréat à Genève, quelques uns dans d'autres universités Suisses. Les inscriptions de ces derniers sont acceptées si les conditions requises sont remplies, mais ces cas sont exceptionnels également.
6. À la suite de la retraite de Monsieur le Dr Ch. Waegeli, le conseil fédéral a désigné Monsieur le Dr Henri Mentha comme président de la commission pour Genève des examens fédéraux pour médecins, dentistes et pharmaciens.
7. Notre collègue, Monsieur le Professeur Jadassohn a reçu il y a trois semaines un appel pour occuper la chaire de dermatologie à la faculté de médecine de l'Université de Berne. M. le Prof. Jadassohn a décidé de décliner cette flatteuse demande et restera parmi nous. Nous lui en disons toute notre gratitude au nom de la faculté en lui souhaitant de pouvoir encore longtemps continuer sa belle activité tant pour le bien de notre service hospitalier que pour nos étudiants et la recherche scientifique à Genève.

Prix Métral

Deux candidats. Commission : MM. Guillemin, président, Guignard et Albert Dubois.

Enseignement  
Chimie physiol.

4) Demande de M. le professeur Favarger relative au nombre d'heures d'enseignement de la chimie physiologique  
Lecture de la lettre de M. Favarger. Cette proposition est appuyée par MM. Martin, Rutishauser et par la Faculté toute entière.

Anesthésiologie

5) Question de l'Anesthésiologie (rapport de la commission)  
Rapport de M. Jentzer dont les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Cand. P-D-  
Dr. Weyeneth

5 bis) Candidature de P-D. Dr. Weyeneth.  
M. Jentzer lit son rapport. Vote : 22 bulletins délivrés, 22 oui. M. Weyeneth est donc autorisé à présenter sa thèse d'habilitation.

Adjonction aux  
statuts des  
Sciences méd.

6) Adjonction aux statuts de l'Académie Suisse des Sciences médicales.  
M. Bickel donne quelques explications complémentaires à la suite de quoi l'adjonction est adoptée à l'unanimité

Rapport commis=  
sion conc. Dr.  
Sulzer

7) Eventuellement rapports de commissions pour candidatures de P-D., de même que pour la proposition concernant M. le Dr. R. Sulzer.

Le rapport de la commission concernant M. le Dr. Sulzer est lu par M. Posternak. Il est adopté à l'unanimité par la Faculté qui proposera la nomination du Dr. Sulzer comme Dr. honoris causa de l'Université de Genève.

rapport conc.  
propositions  
comité de  
New York

8) Rapport de la commission pour les propositions du  
comité de New York. M. Baumann, rapporteur.

Lecture du rapport de M. Posternak. Ce rapport est  
adopté à l'unanimité.

Cours labyrin=  
thologie clin.

8 bis) Cours labyrinthologie clinique.

M. Montandon annonce qu'on lui a demandé de participer  
au cours de Labyrinthologie clinique qui aura lieu pro=  
chainement à Paris et demande à la Faculté de pouvoir  
s'absenter une huitaine de jours. Tout le monde est  
l'accord.

Prix Bizot ~~1956~~

9) Sujet du Prix Bizot ~~1956~~.

Deux sujets ont été proposés : Réactions métaboliques et  
hormonales au cours d'un état de choc. (Prof. Mach)  
Fonctions rénales chez les diabétiques (Prof. Martin)  
M. Rutishauser insiste pour qu'un sujet ne soit proposé  
que si déjà un candidat prépare ce sujet.

Pour le Prix Bizot 1956, on remet cette question encore  
une fois à la prochaine séance pour voir si des sujets  
ressortant d'autres disciplines ne pourraient pas être  
présentés.

travail habilita=  
tion Dr. Mally

10) Propositions individuelles

Le Dr. Mally a remis sa thèse d'habilitation. Les membres  
de la commission en recevront chacun un exemplaire.

affaire Hopital  
Gourgas.

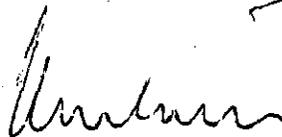
M. Mozer rapporte au nom de la commission. Une discussion  
très nourrie s'engage à laquelle prennent part MM.  
Chatillon, Rutishauser, Bickel, de Watteville, Martin,  
Naville, Frommel et Mach et d'où il ressort que tout en

enregistrant avec tristesse la réaction du comité directeur de l'Hopital Gourgas, ~~il~~ ne faut pas perdre espoir et tout en prenant officiellement acte du refus, tâcher par une action personnelle de faire revenir ces Messieurs sur leur décision. Le Doyen exprimera le désir de la Faculté de voir une section chirurgicale construite avec la nouvelle clinique infantile.

M. Chatillon exprime ses remerciements au Prof. Mozer pour les démarches qu'il a bien voulu faire.

M. de Watteville félicite M. Mozer d'avoir donné sa démission de la commission de réorganisation de la clinique infantile dont MM. Gautier et Bamatter ne font pas partie. Il importe de protester contre cette décision car dans cette commission il n'y a qu'un médecin et qui ne fait pas partie de la Faculté. Cette dernière proposera donc que le professeur de pédiaterie fasse partie de la dite commission.

M. Mach signale que le Prof. Pasteur Valery Radot fera prochainement une conférence et annonce qu'un dîner réunira les membres de l'Association des médecins et de la Société médicale. Il demande aux membres de la Faculté d'y assister.



Procès verbal de la Séance plénière de la Faculté de Médecine  
du 8 mars 1954 à 18 heures à la Salle du Sénat.

---

Présents: Monsieur le Doyen Chatillon,  
Messieurs les Professeurs Bujard, Jentzer, Mach, Rutishauser,  
de Watteville, Grasset, Patry, Duchosal, Frommel, Bickel, Held,  
Jadassohn, Mozer, Bamatter, Martin, Gautier, de Morsier, Franceschetti,  
Posternak.

Monsieur Baumann, secrétaire en remplacement.

Excusé: Monsieur Naville, *Walther*

1. Communications du Doyen à propos du procès verbal: Pour le jury du  
Prix Métral le Dr. A. Du Bois étant malade, c'est le Dr. Dubois-Ferrière  
qui le remplace.

Procès verbal lu et adopté.

Docteur honoris causa: Le Bureau du Sénat a accepté la proposition de  
donner le doctorat honoris causa en médecine au Dr. Sulzer, Privat-Doctent;  
le Sénat est aussi d'accord, et cette proposition a été transmise au  
Conseil d'Etat.

2. Titre du travail d'habilitation du Dr. Weyeneth: Après discussion sur  
la forme de la rédaction à donner à ce titre, il est proposé: "Etude  
physiologique et histo-pathologique de la dysectasie cervicale, avec  
syndrome d'allure prostatique".

3. Le Professeur Held rapporte sur la thèse d'habilitation du Dr. Nally,  
intitulée: "Influence des produits d'obturation sur le comportement de  
la pulpe dentaire". Son rapport est versé aux archives. La Commission  
composée des Professeurs Held, Martin et Montant propose d'accepter ce  
travail. La Faculté vote: 19 bulletins délivrés, 19 oui.

Il s'agit donc de fixer les sujets de la leçon d'épreuve qui aura  
lieu le 3 mai à 11 heures à l'amphithéâtre des Polycliniques. Sont  
proposés:

- 1) Anomalies de la première et de la deuxième dentition (15 voix)
- 2) Dentures et affections endocrines (12 voix)
- 3) Comportement des os maxillo-alvéolaires dans les cas d'insertion  
de prothèses (5 voix)
- 4) Dentures et affections générales (4 voix)
- 5) Equilibre biologique de l'appareil masticatoire (0 voix)

- Monsieur le Doyen communique que le différend entre le Professeur  
Frommel et Monsieur Monnier, chargé de cours, dont plusieurs membres de  
notre Faculté ont été informés, a été réglé à la satisfaction du Professeur  
Frommel. Le Doyen remercie la Commission nommée à cet effet et composée des  
Professeurs Bujard, président, Jentzer et Baumann.

4. Cours généraux 1954/55: La Faculté décide de demander au Professeur  
Duchosal de faire une conférence sur le titre suivant: "Procédés modernes  
d'examen du coeur et de la circulation" (pas avant novembre 1954), et au  
Dr. Demole, chargé de cours, sur le titre suivant: "L'alimentation  
rationnelle de l'intellectuel" ou "Les besoins alimentaires de l'intellectu-  
el".

Monsieur Martin demande que la propagande pour ces conférences  
générales soit mieux faite au sein de la Faculté et de l'Université.

6. Sujet du Prix Bizot 1956: Sont annoncés: Professeur Bickel ("Réactions de la moelle osseuse dans les syndromes allergiques"), Professeur Martin ("Les complications rénales du diabète"), Professeur Mach ("Les altérations du myocarde d'origine métabolique"), Professeur de Watteville ("Actions pharmacodynamiques du liquide amniotique"), Professeur Baumann ("Cytologie et ultrastructure du neurone en rapport avec sa fonction"). Les Professeurs Bickel, Martin et Mach ayant eu la courtoisie de retirer leurs sujets, ceux qui sont proposés par Messieurs Baumann et de Watteville sont acceptés comme prochains sujets pour ce prix.

- Prix Humbert: Monsieur Martin indique que la Commission s'est réunie une première fois et regrette que ce soit une thèse qui soit présentée; c'est un moyen d'éviter la concurrence du prix de thèse. Monsieur Bickel pense que cela n'a pas d'importance, pourvu que le travail ait de la valeur.

- Examens fédéraux: Monsieur Frommel propose qu'on institue un colloquium des Professeurs avec le Président local des examens, avant de mettre un chiffre définitif, de façon à ce qu'on n'ait pas de verdict d'échec sans une discussion approfondie sur le candidat. Monsieur le Doyen se déclare d'accord, d'autant plus qu'il s'était déjà préoccupé de cette question; les Professeurs de l'Ecole de Médecine ont déjà depuis quelques années introduit cette mesure qui s'est révélée très utile. Monsieur Bujard pense qu'il ne faut pas aller trop vite, et qu'on peut essayer la chose officieusement avant de faire la démarche officielle. Monsieur Frommel précise que le Dr. Mentha, nouveau Président local, est d'accord; on peut toujours faire mieux que les exigences de base du Règlement fédéral; il serait aussi utile que la même manière de faire soit appliquée au 1<sup>er</sup> propédeutique. Un vote unanime de la Faculté encourage les Professeurs intéressés de prendre officieusement contact avec le Dr. Mentha dans ce sens.

Monsieur Jentzer regrette qu'on soit forcé de mettre toujours des notes entières aux examens fédéraux et aimerait pouvoir parfois mettre des demi-notes. Monsieur le Doyen répond que ce n'est pas contre le Règlement, car le juré a le droit de mettre un chiffre différent du Professeur et on prend la moyenne. Monsieur Gautier rappelle qu'on essaie d'appliquer toujours les mêmes normes pour les cantonaux et les fédéraux en vue du Certificat de Fin d'Etudes Médicales. Monsieur le Doyen rappelle qu'il y a quelques différences réglementaires qu'il est difficile de modifier en ce moment. Monsieur Franceschetti pense que des demi-notes peuvent défavoriser des candidats, car beaucoup de 6 deviendront des 5 1/2; donc la pratique des demi-notes ne doit pas être un système.

- Bourse à l'Institut Pasteur: Après tractation de quelques mois et grâce à l'obligeance d'un concitoyen qui désire garder l'anonymat, une bourse de deux ans est créée à l'Institut Pasteur en souvenir du Dr. Darré, pour un jeune médecin suisse, 30 000 frs par mois la première année, et 35 000 la seconde. Cette bourse sera décernée par la Faculté de Médecine; elle est pour le moment destinée au Service des virus (Pavillon Darré, Professeur Lépine). Le Doyen fait actuellement des tractations pour un renouvellement de cette bourse tous les deux ans.

L'annonce de cette bourse sera affichée; le candidat doit être un médecin, élève de la Faculté de Médecine de Genève. Il faut espérer que le premier candidat sera un candidat de valeur. Le Bureau du Sénat a donné son accord. Dans la discussion qui suit et à laquelle prennent part Messieurs Franceschetti, Bickel, Rutishauser, Grasset, Martin, on précise que si le montant de la bourse est un peu faible, on pourra trouver une somme complémentaire ailleurs. La Bourse Yersin pour les

Suisses à l'Institut Pasteur est distribuée par l'Office central universitaire suisse; on pourra aussi essayer d'avoir des facilités à la Cité universitaire de Paris. Les candidats éventuels seront encouragés en ce sens. Si la bourse est renouvelée, il faudra que de nouveaux candidats puissent aller dans d'autres services de l'Institut Pasteur. Si la bourse n'est pas renouvelée tous les deux ans, elle le sera peut-être avec une certaine périodicité.

Monsieur Grasset insiste sur l'importance de cette bourse pour l'Institut d'Hygiène qui vient d'être désigné comme Centre national pour la grippe et les maladies à virus.

Monsieur le Doyen avise qu'on affichera cette bourse en été, car il faut désigner quelqu'un pour l'automne 1954. Une commission de préavis est désignée et fera rapport à la Faculté. Elle est composée de Messieurs Grasset, président, Bickel et Franceschetti.

5. Cours de perfectionnement 1954: Monsieur Martin n'a pas encore réuni la commission, mais après une discussion animée par le Professeur Mach, il est décidé de fixer ce cours aux trois jours suivant la Réunion de la Société romande de Médecine à Genève le 21 octobre 1954. Monsieur Martin pense proposer comme thème central: "Les cas d'urgence". La commission rapportera au semestre d'été.

- Monsieur Jentzer rapporte au nom d'une commission qu'il a présidée et qui comprenait encore Messieurs Patry et de Morsier, sur la candidature du Dr. Werner au titre de Privat-Docent à la Faculté de Médecine (Monsieur Bickel fait admettre que "à" est meilleur que "de"). Le rapport est versé aux archives. La commission propose qu'on accepte l'admission du Dr. Werner aux épreuves ultérieures. La votation donne: 19 bulletins, 13 oui, 3 non, 3 blancs.

Le titre du travail d'habilitation sera discuté dans une prochaine séance puisque normalement le candidat ne peut pas proposer un titre avant de savoir s'il est accepté à l'épreuve de ses titres et travaux.

- Monsieur le Doyen annonce:

A) que le Doyen Faulkner a accepté de faire partie de notre Comité consultatif aux U.S.A.,

B) que le Service fédéral de l'Hygiène publique à Berne nous annonce la nomination du Dr. Mentha comme nouveau Président local à la suite de notre protestation, parce que nous avons été laissés dans l'ignorance. D'autre part, Monsieur Waegeli est suppléant temporaire non nommé.

- Propositions individuelles: Monsieur Martin rappelle qu'on avait décidé des réunions en dehors des séances ordinaires de la Faculté pour étudier les modifications du plan d'études et la réforme de l'enseignement. Le Doyen n'a pas oublié et propose que ces réunions commencent au semestre d'été.

Séance levée à 19 h. 40.

Le Secrétaire en remplacement:

*J. A. Baumann*  
J. A. Baumann.

Leçon d'Épreuve pour l'obtention  
du titre de Privat-Docent de  
M le Dr J.N.NALLY

---

Lundi 3 mai en l'amphithéâtre des Policliniques

Titre du sujet tiré au sort:

"Denture et affections endocrines"

A la suite de la leçon les professeurs présents se sont réunis.Étaient présents:

M.M. le prof.honoraire M.Roch

M. le Prof.hono.Paeffli

M.M. les Prof. E.Martin, Montant, Baumann, Gilbert, Jentzer, Held, Ackermann, Jadassohn, Fernex, Favarger, Guillermin, Posternak, Mozer et le doyen.

M. le prof.associé Bamatter.

Seuls les prof.ord.et extr. ainsi que les professeurs a l'institut de médecine dentaire ont pris part au vote.

Votants: 14

Oui : 10

Blancs : 4

En conséquence la leçon d'épreuve de M.le Dr Nally a été acceptée et la proposition de lui donner le titre de P.D. sera transmise au bureau du Sénat.

Le Doyen:



Fernand Chatillon

Séance du lundi 10 mai 1954

---

Communications du Doyen:

1. Monsieur le Professeur René Gilbert, heureusement a pu reprendre son enseignement dès le début de ce semestre d'été.
2. La prochaine séance du sénat universitaire a été fixée au jeudi 20 mai a 16,30. A la suite de la séance sera présenté un rapport sur "Gymnases et Universités".  
Auparavant a 16 heures M.M. les professeurs ordinaires se réuniront pour procéder a l'élection du recteur, du vice-recteur et du secrétaire du Sénat.
3. Le bureau du sénat a fixé le début des cours du semestre d'hiver 1954/55 au 25 octobre.  
Les vacances d'hiver commenceront le jeudi 23 décembre et prendront fin le jeudi 13 janvier 1955.
4. La faculté recevra cette année sur le fonds Gomarin frs:1414.

Séance plénière du lundi 10 mai 1954

Sont présents: M.M. les Professeurs: Baumann, Bujard, Posternak, Favarger, Rütishauser, Bickel, Mozer, Jentzer, Gautier, Franceschetti, Morel, de Morsier, Frommel, Mach, Patry, Montant, Montandon, Naville, Eric Martin, Bamatter, Duchosal, et le Doyen qui préside.

Se sont fait excuser: M.M. les Prof. Grasset et Walthard. Monsieur le Professeur Montandon a demandé de prendre la parole pour exposer que tous les professeurs sont invités à prendre part au Congrès international pour l'étude des Bronches qu'il présidera sous peu dans notre ville.

jours des  
séances

Monsieur Montandon demande en outre que les séances ne soient pas fixés toujours les lundis, mercredis et vendredis, car précisément ces jours sont ceux où il donne son cours. Il est décidé de supprimer le lundi et de conserver les mercredis et vendredis pour donner satisfaction à notre collègue qui a son cours principal le lundi.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le doyen fait quelques communications dont le résumé se trouve ci-joint.

Prof. Mach

A propos de la nomination de Mr le Prof. Mach, récemment parue dans la presse et relative à la charge de cours pour l'endocrinologie, le doyen a demandé des éclaircissements au département, aucune décision n'étant intervenue tant de la part de la faculté qu'au bureau du sénat. La réponse du président du département est communiquée à l'assemblée d'où il ressort que la chose n'est pas en règle et qu'il y a eu dans ce département une succession d'erreurs dont ne saurait être rendu responsable notre collègue. Il est décidé de maintenir le statu quo, car le conseil d'état devrait alors prendre un nouvel arrêté abrogeant le précédent. Mais toute la question devra être revue en 1956 lors de l'échéance du mandat de chargé de cours pour l'endocrinologie de M. Mach, la faculté constatant qu'un professeur ne peut être en même temps professeur et chargé de cours.

Prix univ.

Prix universitaires (faculté de Médecine) Rapports des commissions.

Prix de la faculté: Lecture est donnée du rapport de M. le prof. Roch. ses conclusions sont adoptées. Il en est de même pour le prix Humbert après rapport de M. le Prof. Eric Martin

Prix de la faculté: Dr D. Danon 500.--

Drs Naegeli, Schifferli et Scholder, chacun 200.--

Prix Humbert: Dr Maurice: 500.-- frs.

Prix Métral: Le rapporteur, Prof. Guillermin n'a pas fait parvenir son rapport.

Horaire des  
cours

M. le Prof. Bickel expose le travail qu'il a fait pour une meilleure organisation de l'horaire des cours de la faculté. A la suite d'une discussion il est décidé que chaque professeur recevra un exemplaire de l'édition 1952 de ce plan et que chacun fera ses observations avant que le nouveau plan soit adopté. Au surplus ce plan sera déclaré obligatoire et les étudiants du 1er semestre clinique ne pourront pas s'inscrire qu'à ce qui aura été prévu pour ce semestre propédeutique.

Cours  
Hiver 54/55

Le programme des cours du semestre d'hiver 1954/55 est approuvé.

Dr Calame

Rapport sur le travail d'habilitation du Dr Calame pour le titre de P.D. Ce rapport de la commission est lu par le professeur Montant.

Au vote le Dr Calame obtient: 15 oui et 2 non, ~~12~~ Il est décidé alors de fixer la leçon d'épreuve au lundi 14 juin à 11 heures dans l'amphithéâtre de la clinique chirurgicale.

Questions proposées:

1. Tumeurs parotidiennes
2. Fractures et luxations tibio-tarsiennes
3. Diagnostic des affections chirurgicales de l'estomac
4. Affections du cardia
5. Les pancréatites
6. La période post-opératoire.

Au vote les questions: 6 et 5 sont acceptées par 8 voix et la question 3 par 5 voix.

Melle

A, M. DUBOIS

Candidatures de Privat-Doctent:

Deux candidats se présentent:

Dr Thélin

Melle A. M. Du Bois, chef des travaux de M le Prof. Bujard pour l'histologie.

Renvoi à une commission composée de M. M. Rütishauser, président, Bujard et Jadassohn

Le Dr Thélin pour la pédiatrie. Renvoi à commission composée de M. M. Bamatter, président, Gautier et de Watterville.

Dr Monnier

Demande de congé du Dr Monnier, chargé de cours, pour aller à l'université américaine de Beyrouth, donner durant les mois d'octobre et novembre prochains, un cours de neurophysiologie. Cette demande reçoit un préavis favorable qui sera transmis par le bureau du sénat au département.

Dr Werner

A la suite de la demande de la faculté, M le Dr Werner a communiqué le nouveau titre de son travail d'habilitation: Contribution à l'étude et au traitement opératoire des syndromes médullaires causés par les discopathies cervicales.

La faculté trouve que le titre devrait être plus simple et décide de lui donner la teneur suivante:

"Syndromes médullaires par discopathies cervicales"

Machine à  
calculer

M. M. les professeurs de l'Ecole de Médecine demandent par lettre l'achat par la faculté d'une machine à calculer qui serait à la disposition de tous les collègues pour les besoins de leurs travaux. La société académique prendrait à sa charge la moitié du coût, qui serait de 4905 frs. Il est décidé que le doyen pourra faire la dépense, réserve faite de l'état de la caisse quia l'heure actuelle apparaît satisfaisant.

Etudiant

Glass

L'étudiant Glass n'a pas réussi ses examens du certificat de fin des études médicales et demande que ce diplôme lui soit néanmoins accordé. Ce candidat a durement échoué aux examens pratiques avec 4 branches au dessous de 4 et malgré cela il a fait les examens oraux où le résultat a été semblable. La faculté décide de ne pas donner suite à cette demande.

Etudiants  
Sangramdet  
Weingarten

Trois étudiants se sont adressés au Recteur pour lui demander qu'il soient autorisés à passer les examens du certificat dès le mois d'octobre soit dès le début du semestre d'hiver qui sera le 12<sup>ème</sup> semestre effectif des études, demandant que l'on puisse leur accorder

Pour ce premier semestre clinique les étudiants devront s'inscrire pour le total des cours propédeutiques et ne pas prendre des cours non prévus pour ce semestre.

Il est envisagé de n'autoriser, en cas d'échec à l'examen propédeutique, deuxième partie, les étudiants à ne suivre qu'un semestre clinique. Pareille décision pourrait être envisagée pour les étudiants qui repoussent le second propé. et commencent les études cliniques. Le règlement ne prévoit pas en effet cette dernière catégorie d'étudiants, mais seulement ceux qui ont échoué aux examens. La question sera revue lors de la discussion sur le programme des études et l'horaire des cours lorsque les collègues auront reçu et présenté leurs observations sur le projet actuellement en discussion.

M. le prof. Held demande des modifications au programme car il existe un chevauchement pour certains cours. Il s'entendra avec les professeurs intéressés et rapportera dans une prochaine séance.

M. le Prof. Grasset a demandé que le titre de son cours d'hygiène soit modifié en "cours d'hygiène et médecine préventive. Une décision sera prise après discussion sur la réforme des études médicales.

M. le Prof. Bickel <sup>demande</sup> que les candidats au doctorat en médecine dentaire suivent non pas les cliniques mais les cours propédeutiques.

P.D.

Il est décidé au sujet des P.D. que les anciens conserveront le titre qui leur a été donné, mais que les nouveaux, dans les programme ne mentionneront que le titre de P.D., suivi du titre exact de leur cour, titre qui doit être approuvé par la faculté. M. Bickel demande en outre que les cours de P.D. n'aient lieu que l'après midi, hormis ceux des privat-docent dont l'enseignement est prévu comme obligatoire dans l'enseignement propédeutique.

cette dérogation que l'on avait laissé introduire dans les usages et contre laquelle la faculté s'est prononcé a plusieurs reprises. Du reste l'interdiction de cette pratique antiréglementaire a été signalée dans les cadres de l'université concernant notre faculté a plusieurs reprises et cela a toujours été affiché: en 1948 par M.le Doyen Naville, en 1950 et en 1953, par l'actuel doyen. Les étudiants ne peuvent pas se prévaloir qu'ils n'étaient pas renseignés. Aussi la faculté décide de ne faire aucune exception et de maintenir l'application du règlement qui est semblable a celui des examens fédéraux.

Discussion Réforme Etudes La discussion, qui sera précédée d'une introduction de M. le Prof. Posternak, sur la réforme des études médicales est fixée au lundi 31 mai a 20h30 au local de la société médicale a l'Athénée.

Cours Perfec. Le Professeur Eric Martin fait un exposé du programme du prochain cours qui aura lieu en octobre prochain. Le programme de la commission est approuvé.

Comité N.Y. Diverses questions sont exposées. M. le Dr Homburger demande a ce que deux nouveaux membres fassent partie du comité qui siège aux USA pour les admissions a l'université de Genève. Ces propositions sont acceptées.

Désignations: Renouvellement de mandats de représentants de la faculté:  
Conseil de l'institut des sciences de l'éducation: Prof. Naville  
Fonds général de l'université: M le Prof. Frommel  
Commission Universitaire pour le fonds national de la recherche scientifique: M.M. Rütishauser et Franceschet  
Administrateur de l'institut de biologie médicale: M.le Prof. Bujard  
Administrateur de l'institut universitaire d'éducation physique et de sports: M.le Prof. Walthard

Séance du lundi 31 mai 1954

convoquée dans les locaux de la société médicale a l'Athénée pour une discussion préliminaire sur le problème de la réforme des études médicales.

Sont Présents: M.M. Baumann, Gilbert, Naville, Mach, Rütishauser, Favarger, Montandon, Jadassohn, Grasset, Mozer, Held, E. Martin, Patry, Montant, Walthard et Chatillon qui préside.

Se sont fait excuser: M.M. Bickel, Jentzer et Franceschetti

Monsieur le Professeur Posternak, délégué de la faculté au Congrès international de Londres 1953 sur le problème de la réforme des études médicales fait un exposé sur les principaux points qui ont été discutés. Il expose tour à tour les raisons puis les modalités envisagées dans les discussions sans que en soit arrivé après les discussions au vote de vœux ou de propositions à faire aux différents pays.

Une discussion intéressante est alors engagée sur les conclusions de Mr Posternak dont on trouvera ci joint un résumé qu'il a publié dans "Médecine et Hygiène".

Le problème sera étudié par une commission composée de M.M. Rütishauser, Martin et Posternak avec mission de rapporter fin sept-ou début d'octobre prochains.

Le doyen met ensuite les professeurs sur le problème de la pléthore des étudiants dans les semestres cliniques, ce que les étudiants nationaux voudraient corriger par un Numerus Clausus. Sur ce mode de faire le doyen estime devoir informer l'assemblée que le bureau du Senat a l'unanimité est opposé au Numerus clausus. En conséquence le doyen estime que le seul moyen à utiliser est de refuser de nouveaux étudiants dès qu'un maximum à déterminer sera atteint. On doit en effet réserver les places aux étudiants qui ont commencé les études à Genève, y ont fait le second propé. Pour ceux qui arrivent directement de l'étranger on peut donc les refuser si les places disponibles sont occupées. La chose est facile dans la seconde section, car ~~elle~~ la limitation est affectuée automatiquement par le nombre des microscopes. C'est pourquoi cette section ne prend que 140 étudiants en moyenne.

La commission ci-dessus désignée s'occupera également de trouver le nombre maximum d'étudiants que l'on peut accepter en clinique, une limitation étant nécessaire, vu que le nombre des malades dont on peut disposer pour l'enseignement ne peut être augmenté, et qu'ainsi de ce côté il y a aussi une limitation automatique. On ne peut en effet assurer un enseignement surtout dans le semestre propédeutique sans un nombre suffisant de patients dans les cliniques. Ainsi le problème peut se résoudre lors des admissions.

Au sujet de la pratique des étudiants en clinique selon les exigences du programme fédéral, l'assemblée estime que cela ne représente aucune valeur pour l'enseignement et que cette méthode désuète doit être remplacée par autre chose. Il est suggéré de faire rester celui qui doit pratiquer pendant les 24 heures précédant le cours ou l'étudiant devra pratiquer. Il est décidé de tenir une nouvelle séance sur tous ces problèmes lors du début du semestre d'hiver.

Leçon d'épreuve de M.le Dr André Calame  
pour obtenir le titre de Privat-Docent

---

Lundi 14 juin a 11.15h dans l'amphithéâtre de la  
clinique chirurgicale a l'hopital cantonal.

Sont Présents: M.M. les professeurs: Gautier, Rütishauser  
Jentzer, Montant, Montandon, Jadassohn, Patry, Gilbert,  
Naville, Mach, Posternak, Bickel, Morel, Mozer, Baumann,  
Duchosal et le Doyen Chatillon qui préside.

Monsieur le Dr Calame fait une leçon sur le sujet  
tiré au sort: Diagnostic des affections chirurgicales de  
l'estomac.

Après la leçon les membres présents ont procédé a un  
vote après discussion sur cette leçon,

Votation au bulletin secret: Votants: 15

Oui: 14

Blanc: 1

En conséquence Monsieur le Dr A. Calame est admis en  
qualité de Privat - Docent et le doyen en informera  
le bureau du Sénat. Le Dr Calame est Dr en Médecine de  
notre Université et par conséquent le département ne  
doit être qu'informé de la décision des autorités  
univessitaires.

Le Doyen:

F. Chatillon

Communications du Doyen:

1. L'étudiant Al Nawam Mahdi, qui a échoué deux fois aux examens du certificat de fin des études médicales devra, selon le règlement refaire deux semestres d'études avant de se représenter une troisième fois, selon décision de la faculté de médecine prise en séance antérieure à la suite d'un recours adressé au doyen. Cet étudiant a adressé alors un nouveau recours au recteur et au département de l'instruction publique qui a demandé l'avis du bureau du sénat, lequel a confirmé les décisions antérieures, n'admettant pas par principe une dérogation au règlement. Alors nouveau recours au recteur et au département pour passer les examens lors de la session de l'automne prochain. Dans sa séance du 29 juin dernier le bureau du sénat saisi par le doyen de la question, sur demande de rapport du département a confirmé purement et simplement sa décision antérieure. L'étudiant sus-désigné ne pourra se représenter à aucune session si deux semestres d'études supplémentaires ne sont pas effectués.
2. Le doyen informe la faculté qu'un étudiant nommé Seda a falsifié le procès-verbal de ses examens pour en faire faire des photos copies pour s'immatriculer dans une université étrangère. L'université a déposé plainte et cet étudiant a été arrêté. Il a avoué les faits reprochés. Aussi le bureau du sénat a décidé: de ne pas délivrer de certificat d'exmatriculation, que l'étudiant quitte l'université et alors la plainte sera retirée.
3. Le Doyen met en garde ses collègues qui se servent d'une griffe pour signer les livrets d'étudiants sur l'abus qui peut en résulter si d'autres personnes peuvent utiliser cette griffe.
4. Les résultats des examens passés l'an dernier par nos diplômés aux USA et parus dans le N° du 29 mai du JAMA démontrent que sur 19 candidats, 3 ont échoué soit 15 % environ, ce qui comparativement aux universités américaines est un excellent résultat.
5. Nombre des étudiants à la faculté:  
La statistique pour l'année 1953/54 a été établie de façon très exacte par Melle Grosselin du secrétariat.  
Au total sont parvenues 618 demandes dont 458 des USA. On a admis au total 179 dont 92 des USA, mais pour finir il n'y a eu que 110 inscriptions dont 47 USA, après 69 désistements dont 45 USA.  
Les refus ont été motivés:  
141 par manque de place  
52 pour résultats insuffisants  
6 provenant d'universités non reconnues aux USA.  
Il y a toujours lieu de compter en moyenne sur 50% de désistements sur les demandes effectuées.
6. Il est rappelé à M.M. les professeurs de bien vouloir donner réponse à M. le Prof. E. Martin sur les questions qu'ils désiraient voir traiter lors du prochain cours de perfectionnement.

Séance de la Faculté de Médecine du 2 juillet 1954 -

Présents : MM. le Doyen Chatillon, Morel, Frommel, Rütishauser, de Watteville, Grasset, Jentzer, Gautier, Bujard, Favarger, de Morsier, Mach, Naville, Mozer, Franceschetti, Montandon, Montant, Held, Duchosal, Jadassohn, Bickel.

Excusés : MM. Baumann, E. Martin, Walthard, Gilbert, Bamatter .

---

Le procès-verbal est lu et adopté.

Candidatures

Dr. Marc NEYROUD .

de  
privat-docents

A ce sujet, le Prof. Franceschetti rappelle certains faits, et énonce quelques restrictions ( surtout à la suite de déclarations verbales faites par le Prof. Fanconi à Zurich). M. Montandon demande s'il n'y aurait pas lieu de faire une enquête sur le candidat. M. Rütishauser appuie M. Franceschetti, et estime que dans des circonstances pareilles, on devrait déconseiller à de tels candidats de poser leur candidature.

M. de Morsier demande quels sont les faits qui sont reprochés à ce candidat, à quoi il est répondu qu'il s'agit d'une diffamation grave contre un chef de Service (Dr. Fanconi). Les faits antérieurs sont bien connus; tout un dossier existe à la Commission administrative de l'Hôpital.

M. Mozer demande si on ne pourrait pas faire une sorte d'enquête de police.

M. Gautier est disposé à parler au candidat pour lui transmettre le voeu de la Faculté de Médecine.

M. Rütishauser voudrait réentendre M. Posternak qui a présenté le candidat.

M. de Watteville propose que le Doyen ou M. Gautier voient d'abord M. Posternak pour être orientés plus rapidement. C'est M. Chatillon qui verra M. Posternak, pour le charger de conseiller à M. Neyroud de retirer sa candidature.

M. Frommel aimerait que ce conseil soit un peu tempéré en ajoutant "retirer pour le moment sa candidature", à quoi M. de Watteville répond qu'il faut éviter que le vote de la Faculté ne soit un encouragement. Il sera donc dit à M. Neyroud qu'actuellement sa candidature n'est pas souhaitable.

Dr. André LENOIR .

Commission : MM. Gilbert,  
de Watteville,  
Montandon.

candidature

Dr. Charles MENTHA .

Commission : MM. Montant,  
Olttramare,  
Jentzer.

candidature

M. A.E. WIDER SMITH .

Lecture d'une lettre de M. Frommel . Ce dernier ajoute quelques mots et insiste encore sur les raisons pour lesquelles il est favorable à cette candidature. Celle-ci est remise à une commission formée de

MM. Favarger,  
Posternak,  
Frommel.

MM. Rütishauser et Bickel trouvent qu'il est un peu prématuré de donner le titre de privat-docent à un médecin avant que celui-ci n'ait commencé à travailler à Genève. En effet, cette candidature ne remplit pas les conditions qui veulent que le candidat habite Genève.

M. Frommel comprend très bien ces objections, mais dit que M. Smith désirant vivre dans un milieu universitaire risque, étant donné sa valeur, de trouver une situation ailleurs.

M. Bickel propose de répondre au candidat que sa demande sera étudiée favorablement dès qu'il habitera Genève.

M. Hermann a déposé son travail d'habilitation.

M. Werner a déposé également son travail d'habilitation.

Ces thèses sont remises aux Commissions adéquates.

Bourse de  
l'Institut  
Pasteur

Candidature Bonifas -

Ce dernier aurait désiré une deuxième bourse pour pouvoir vivre à Paris avec sa famille. Il renonce à la bourse pour une question pécuniaire et étant donné le manque de certitude de trouver une place équivalente à son retour.

Candidature Michel PACCAUD, virologue -

M. Grasset donne des explications sur la vie et la valeur du candidat. Il s'agit d'un homme de première valeur, et il y aurait des possibilités de le garder ensuite à Genève pour le service de virologie.

M. Bickel pense que ce candidat, quoique n'ayant pas fait ses études à Genève peut être assimilé à un étudiant de chez nous, étant donné qu'il a fait sa thèse ici-même. La Faculté est d'accord pour la candidature de M. Paccaud.

M. Rütishauser demande que les crédits soient augmentés, et M. Bickel suggère à M. Grasset de demander une augmentation du montant de la bourse, quitte à ne l'octroyer que plus rarement,

De la discussion qui suit, il ressort que le cumul ~~de~~ n'est pas impossible, à condition que la chose se fasse ouvertement. Dans ces cas également, il y aurait lieu de recourir au Centre de Recherches de Genève ou à l'Académie des Sciences médicales.

Plan d'études pour  
les semestres  
cliniques.

Rapport de M. Bickel.

Chaque point est discuté, dont les principaux donnent lieu aux décisions suivantes :

M. Grasset est d'accord pour supprimer le complément du cours d'hygiène, mais demande que son cours soit intitulé : Hygiène et Médecine préventives.

Une des deux heures supprimée le mercredi pourrait être réservée à la Médecine préventive. Cette heure serait obligatoire. Cette obligation peut être imposée dans le semestre propédeutique puisque les étudiants peuvent être refusés dans les cliniques s'ils n'ont pas rempli toutes les conditions des études propédeutiques.

Il y aura donc : 2 h. d'Hygiène, et  
1 h. de Médecine préventive.

Pour la Gynécologie, il est décidé d'attribuer 2 heures de propédeutique au lieu d'une heure. Quant à la Pédiatrie, 1 heure suffira.

---



Communications du doyen:

1. Monsieur le Professeur G. Bickel a terminé cette année ses 25 années d'enseignement à la faculté. Au nom de tous ses collègues le doyen lui présente les félicitations et souhaits que tous forment pour la nouvelle tâche qu'il a assumée depuis une année à la direction de la clinique de médecine interne.
2. M. le Prof. Montandon a présidé à Genève les 30 et 31 octobre un symposium organisé par la société suisse d'O.R.L. sur la séméiologie vestibulaire. Monsieur Montandon a également présidé à Paris le congrès de l'association pour l'étude des bronches.
3. L'an prochain, du 23 au 26 mai aura lieu à Genève le 20ème congrès du Collège international des chirurgiens qui sera présidé par M. le Prof. Jentzer.
4. L'an prochain également se réunira à Genève le Congrès de l'association d'études physiopathologiques du Foie et de la nutrition, les 23-24 avril. Monsieur le Prof. Eric Martin et le Dr Michel Demole, chargé de cours en assumeront respectivement la présidence et la vice-présidence.
5. A la suite d'une entente entre l'administrateur de l'Ecole d'interprètes et les doyens des facultés des sciences et de médecine, un essai sera tenté au cours du semestre qui commence pour trouver des étudiants en médecine ou en sciences ayant une bonne connaissance des langues pour qu'ils puissent être formés comme traducteurs ou interprètes, en particulier pour les congrès internationaux dans leurs spécialités respectives.
6. M. M. les Professeurs René Gilbert et Robert Montant ont reçu du gouvernement français le ruban de la Légion d'Honneur.
7. M. le Prof. Grasset a été désigné comme président de la commission de standardisation biologique de l'OMS. Il ne lui a pas été possible de prendre part au cours de perfectionnement, les séances de sa commission ayant été fixées aux mêmes jours et heures.
8. Le dernier cours de perfectionnement organisé par la Faculté (octobre 1954) a connu une nombreuse affluence à toutes les leçons qui y ont été données et les participants en ont été exprimé une vive satisfaction. Nous en devons remercier tous ceux qui ont bien voulu préparer ces leçons et plus spécialement M. le Prof. Eric Martin et ses collaborateurs pour l'excellente organisation de ces journées. Nous ne saurions oublier le Journal "Médecine et Hygiène" pour sa collaboration dans la publication des résumés des exposés de ces journées.
9. Dès ce semestre l'université aura à sa disposition et à titre d'essai, une assistante sociale dont toutes les facultés seront bénéficiaires, et qui sans aucun doute sera appelée à rendre de très grands services aussi bien pour les étudiants que pour les professeurs et autorités universitaires.
10. M. le Professeur René Gilbert, titulaire de la chaire de radiologie a donné pour des raisons de santé sa démission de professeur et de directeur du service de radiologie de l'hôpital cantonal.

FACULTE DE MEDECINE

Séance du 15 novembre 1954

Excusés: MM. de Morsier, Duchosal et Grasset.

Présents: MM. Chatillon, doyen, Posternack, Mozer, Bujard, Favarger, Gilbert, Mach, de Watteville, Franceschetti, Rutishauser, Jentzer, Jadassohn, Bamatter, Gautier, Patry, Martin, Bickel, Walthard, Naville, Montandon, Montant, Morel, Baumann.

1. Procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

2. Communications du doyen.

Voir feuille spéciale.

Comptes exercice  
15.VII.53-  
15.VII.54

3. Comptes de la Faculté pour l'exercice 15.VII.53 - 15.VII.54. rapport des vérificateurs des comptes.

Rapport de M. Walthard. Ce rapport est adopté.

M. Bujard demande quel est le rapport du fond Gomarin. M. Walthard répond : 3198,95.

MM. Walthard et Montandon sont réélus vérificateurs des comptes.

Candidatures  
P-D.

4. Candidatures de privat-docents.

a/ correspondance sur des demandes.

lettre  
Dr. Neyroud

Lecture d'une lettre du Dr. Neyroud retirant sa candidature de privat-docent. A ce sujet M. Posternack

donne quelques explications concernant le différend Fanconi-Neyroud.

lettre M.  
Wilder Smith

Lecture d'une lettre de M. Wilder Smith déclarant qu'il surseoit à sa demande de candidature et qu'il prépare son travail.

Une lettre aimable et encourageante lui sera répondue précisant que la Faculté est d'accord avec sa manière de voir.

lettre Dr.  
Nat. Arab

Lettre du Dr. Antoine Arab demandant si possible d'obtenir un diplôme correspondant à celui de professeur agrégé en psychiatrie.

M. Morel donne quelques renseignements au sujet du Dr. Arab.

M. Bickel propose, si ses titres sont suffisants, que ce médecin fasse sa demande de P-D. et ainsi de suivre la filière habituelle. Après un enseignement d'un semestre, il pourra se targuer du titre d'ancien privat-docent.

travaux  
d'habilitation

b/ rapports de commissions sur travaux d'habilitation: Dr. Weyeneth, Dr. Hermann, Dr. Werner, Dr. Press. Votations.

Dr. Weyeneth

M. Jentzer lit son rapport. Après une petite remarque de M. Bujard concernant le sens histologique du néphron on passe au vote : 20 bulletins, 19 oui, 1 blanc.

Dr. Hermann.

M. Naville, rapporteur déclare que le rapport n'est pas prêt.

Dr. Werner

Le rapport n'est pas prêt non plus.

Dr. Press

Même remarque.

Ces trois rapports sont donc remis à une séance ultérieure.

Candidatures  
P-D.

c/ Rapport de commissions sur candidatures de MM.  
les Drs. Ch. Mentha et A. Lenoir.

cand. Dr. Ch.  
Mentha

Rapporteur M. Montant. 20 bulletins distribués,  
13 oui, 5 blancs, 2 non.

P-D. Dr. Weyeneth  
leçon d'épreuve

Les questions proposées pour la leçon d'épreuve du  
Dr. Weyeneth sont les suivantes:

Tuberculose rénale, 12 voix.

Incontinence d'urine, 15 voix

Stérilité masculine, 14 voix

Micro-vessie, 1 voix

Syndrome de Klinefelter, 9 voix.

Ce sont donc les trois premières questions qui seront  
tirées au sort.

La leçon d'épreuve du Dr. Weyeneth aura lieu en  
Janvier. La date en sera fixée ultérieurement.

cand. Dr. Lenoir

Le rapport n'est pas prêt. Remis à une séance ul-  
térieure.

cand. Dr.  
Du Bois

M. Rutishauser lit son rapport.

Vote : 21 bulletins, 19 oui, 2 non.

Plan d'études

5. Plan d'études à adopter pour qu'il puisse entrer en vigueur dès le semestre d'été 1955.

Ce plan est distribué aux différents membres de la Faculté.

Modification  
règlement art. 8

6. Modification du règlement à l'article 8, pour empêcher les étudiants n'ayant pas réussi le second propé de pouvoir continuer plus d'un semestre dans la section clinique au lieu de deux semestres autorisés à l'heure actuelle.

Rapport de M. Chatillon qui propose la modification du règlement dans le sens qu'un semestre soit autorisé au lieu de deux si le candidat n'a pas obtenu son deuxième propédeutique.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Baumann, Montant, Jentzer, Bickel, Chatillon, Rutishauser, de Watterville, Jadassohn, la Faculté proposera que seuls les étudiants ayant obtenu le deuxième propédeutique soient admis à commencer leurs études cliniques propédeutiques sauf exceptions et cas spéciaux.

C'est dans une prochaine séance que le doyen nous soumettra une proposition concrète.

La question des signatures des carnets sera également discutée dans une prochaine séance.

Cours M. Wenger

7. Demande du Centre Anticancéreux concernant Mr. Pierre Wenger, Dr. ès sc. chargé de cours de Radiochimie, Radiobiologie et utilisation des

isotopes radioactifs, soit autorisation pour M. Wenger d'inscrire son cours à la faculté de médecine dans le cadre des "cours empruntés à d'autres facultés."

La Faculté est d'accord avec cette demande et le cours de M. Wenger figurera dans les cours empruntés à d'autres facultés.

M. Gilbert demande des explications et M. Franceschetti s'enquiert du titre du cours.

MM. Bickel, Mach et Jentzer prennent encore la parole. M. Wenger devra nous renseigner exactement sur le programme de son cours qui devra traiter de l'utilisation d'isotopes à des fins de diagnostic.

Cours d'été 55.

8. Programme des cours d'été 1955.

Différentes questions concernant la biologie, l'orthopédie, la propédeutique pédiatrie au cours du programme d'été sont mises au point.

9. Propositions individuelles.

M. Franceschetti demande si la Faculté <sup>(est d'accord)</sup> qu'il annonce une consultation du service de génétique. La Faculté n'a pas d'objection, bien au contraire. Il faut en faire la demande au département de l'Hygiène.

Cette consultation n'envisage pas du tout la thérapie. Il ne s'agit que de conseils pour la prophylaxie des maladies héréditaires.

*Rob. M. L. L.*

Séance du 15 décembre 1954

Communications du doyen:

1. Monsieur le Professeur René Gilbert a donné sa démission pour des raisons de santé de professeur de radiologie et de directeur de l'institut de radiologie de l'hôpital cantonal.
2. Monsieur le Professeur Paul Guillermin nous a communiqué que Madame Larue, veuve d'un médecin-dentiste, avait fait don de frs 10.000 à l'Institut dentaire et que le collège des professeurs avait décidé d'utiliser cette somme à l'achat de trois trousseaux d'étudiants. Un comité de cet institut se chargera de l'administration et de l'entretien des trousseaux.
3. L'an prochain les 17, 18 et 19 mai se tiendra à Genève sous la présidence de M. le Prof. Held le 2ème congrès de l'organisme européen de coordination des recherches sur le fluor et la prophylaxie de la carie dentaire.

F A C U L T E   D E   M E D E C I N E

Séance du 15 décembre 1954

Président : M.le Professeur Chatillon, doyen.

Excusés : MM. Bickel et Walthardt -

Présents : MM. Chatillon, Bujard, Posternak, Baumann, Grasset, Franceschetti, Jadasohn, Favarger, Rütishauser, Jentzer, de Morsier, Morel, Patry, Martin, Naville, Frommel, Montant, Montandon, Mach, de Watteville, Gilbert.

- 1) Procès-verbal Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.
- 2) Communications Pas d'observations.  
du Doyen
- 3) Demande du Dr. Steinmetz pour l'autoriser à donner son cours de P.D. La Faculté est d'accord.
- 4) Travaux d'habilitation Mlle. A.M. Dubois. Titre proposé : Intoxication alloxalique chez la femelle du cobaye gravidique. Effets sur la mère et le foetus. Accepté.  
M. Ch. Mentha. Titre proposé : De l'énervation pré- et post-ganglionnaire en chirurgie humaine et expérimentale. Accepté.  
Lecture d'une lettre du Dr. André Lenoir (adressée au Prof. Gilbert) retirant sa candidature.
- 5) Rapport sur les thèses d'habilitation Le rapport au sujet du travail du Dr. Hermann n'est pas prêt. Il est promis pour une séance ultérieure.

Dr. Press. M. Martin lit le rapport.  
MM. Baumann et Franceschetti font quelques remarques concernant le calcul statistique.  
M. Grasset insiste sur la valeur du travail et la difficulté qu'il a présentée étant donné l'origine différente des étudiants.



M.Jentzer défend le travail de la Commission. Ce fut un travail très difficile.

M.Baumann pense qu'on pourrait reculer la leçon d'épreuve jusqu'à la correction du travail.

M.Frommel demande l'avis de MM.Patry et de Morsier.

M.de Morsier estime que ce travail est acceptable malgré ses défauts.

M.Patry parle du doute des rapporteurs, mais cette attitude ne doit pas être un barrage.

M.de Watteville trouve que sur 8 cas on n'est pas très sûr du pourcentage de mortalité, 2 ou 3 ?

A une question, M.Bujard répond que les thèses de privat docent ne portent ~~pas~~ l'imprimatur du doyen.

M.Martin pense qu'il faut ou bien refuser le travail ou bien demander à son auteur de le corriger.

M.Posternak estime que l'ambiguïté du vote reflète l'ambiguïté de l'avis de la Commission. C'est donc à la Commission de reprendre la question.

M.Jentzer conseille l'acceptation du travail.

M.Patry espérait que le travail ne serait pas publié sous cette forme, sinon il ne conseillerait pas le vote positif.

Plusieurs collègues proposent un nouveau vote, mais il est répondu qu'il s'agit d'un vote à huis clos et qu'un nouveau vote ne devrait intervenir que sur un travail amélioré.

M.Franceschetti se demande si le vote est valable et demande que l'on remette cette question à la prochaine séance après qu'on ait pris l'avis des juristes.

- 6) Fonds Dr.Wirth La Faculté est d'accord d'allouer une somme de frs.1'000.- pour la famille du Dr.Wirth.  
M.Frommel nous annonce que le Fonds de l'Université a donné frs.1'000.-, la Société Médicale également.
- 7) Institut d'Hygiène Le discours du Président du Conseil d'Etat remet à l'étude la question de l'Institut d'Hygiène. Le Doyen demande à la Faculté l'autorisation de reprendre la question avec le Prof.Grasset d'une part, et le Conseil d'Etat d'autre part. Il importe, en effet, de ne pas démolir le plan qui avait été déjà établi.  
M.Martin est d'accord, non seulement en ce qui concerne l'Institut d'Hygiène, mais pour toute la question hospitalière qui serait à reprendre avec le nouveau Conseil d'Etat.  
M.Jentzer indique que le Laboratoire central provisoirement s'occupe de bactériologie, et la Commission administrative de l'Hôpital a refusé M.Fleury.  
M.Martin rappelle que les examens bactériologiques se faisaient anciennement en Médecine par une laborantine qui a été transférée au Laboratoire central.

M. Mach pense qu'il serait heureux qu'une délégation de la Faculté se rencontre incessamment avec M. Borel, le nouveau Conseiller d'Etat, à quoi le Doyen répond que c'est déjà chose faite. Il estime qu'une rencontre avec le Recteur, le Doyen de la Faculté de Médecine et de la Faculté des Sciences est indiquée.

M. Grasset demande d'agir rapidement. Il règne une certaine gabegie dans ce domaine, et estime qu'il ne faut pas accepter de provisoire au point de vue bactériologique, car, en république, rien n'est plus durable que le provisoire. Il est, à son avis, urgent de réunir une conférence entre le Recteur et les Doyens de la Faculté des Sciences et de Médecine, et ceci avant mardi 21 décembre.

M. Montandon demande un vote de la Faculté approuvant le point de vue de notre collègue M. Grasset réclamant la construction de l'Institut d'Hygiène dans le voisinage de l'Hôpital.

Il demande également une réunion du collège des chefs de services pour appuyer cette demande, à quoi le Doyen demande les pleins pouvoirs, et à l'unanimité la Faculté se déclare d'accord.

M. Mach verra M. Bickel, Président des chefs de services, et demandera d'écrire une lettre à M. Treina Conseiller d'Etat avec copies à l'Instruction publique et aux Travaux publics.

M. Grasset attire bien l'attention sur le fait que c'est non seulement la bactériologie, mais tout l'Institut d'Hygiène qui est en cause avec ses différents services de sérologie, mycologie, et virologie.

8) Cas Etudiant  
Abramiance

Cet étudiant a demandé une augmentation de ses chiffres d'examens.

M. Jentzer croit que c'est une erreur de revenir sur une décision définitive.

M. Frommel rappelle que dans les cas litigieux le Doyen doit réunir les Professeurs en collège, et c'est celui-ci qui décide.

M. Montant explique la raison pour laquelle il a augmenté cet étudiant d'un demi-point, après conversation avec M. Held qui estimait que ce candidat pouver donner un dentiste passable. Il n'a pas pensé pouvoir faire échouer ce candidat pour une demi bonne.

9) Reconstruction  
du laboratoire  
de zootechnie.

(inscrit aux grands travaux). \*\*\*

La Faculté appuie la proposition des Professeurs de l'Ecole de Médecine.

\*\*\* M. Grasset donne des explications et dit qu'il vaut mieux ne pas parler de reconstruire des écuries, et c'est la raison pour laquelle on parle de zootechnie.

La modification des règlements de la Faculté est remise à une prochaine séance.

*Ducloux*

Séance plénière du 28 janvier 1955

Communication du Doyen

1. Les Laboratoires VIFOR S.A. ont fait un don de frs.: 2000.-- en faveur du service de Monsieur le Prof. Mach. Le Doyen a exprimé les remerciements de la faculté.
2. Monsieur le Professeur Baumann nous a communiqué que son chef des travaux, Monsieur le Dr Baud, Privat-docent a été nommé par un vote unanime, correspondant national de la société de biologie, à Paris en récompense de ses travaux d'histologie ultrastructurale et fonctionnelle.
3. M.M. les Professeurs sont priés de bien vouloir prendre connaissance des directives envoyées le 11 janvier par Monsieur le recteur de l'Université concernant l'engagement de personnel administratif et de laboratoire des différents services de la faculté. Bien entendu la chose ne concerne aucun des services dépendant directement de l'administration de l'hôpital cantonal.
4. Monsieur le Professeur René Guillermin, atteint par la limite d'âge a donné sa démission de toutes ses fonctions pour le 15 octobre prochain.
5. Le cours de perfectionnement d'octobre 1954 a laissé un solde actif de frs.: 1079,90 qui a été versé au compte de la faculté.
6. Monsieur le Professeur Guillermin a donné pour le 15 Octobre prochain sa démission, étant atteint par la limite d'âge
7. Monsieur le Professeur Baumann a été nommé récemment membre correspondant de la société portugaise d'anthropologie et d'ethnologie en récompense de ses efforts pour développer l'anthropologie différentielle

Leçon d'épreuve de Privat - Docent  
de M. le Dr R.Weyeneth

---

Lundi 21 février 1955 dans l'amphithéâtre des Policliniques

Sont présents: M.M. les professeurs Chatillon, doyen qui préside, Jentzer, Mozer, Jadassohn, Patry, Baumann, Naville, Mach, Posternak, Duchosal et Bamatter.

Le titre du sujet tiré au sort est:

L'incontinence d'urine

Après l'exposé de M.le Dr Weyeneth la discussion a été ouverte et l'on a procédé au vote au bulletin secret sur cette leçon.

Bulletins délivrés : 9

" " retrouvés: 9

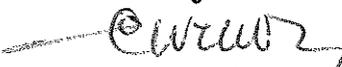
Oui: 9

Non: 0

Blanc: 0

En conséquence M.le Dr Weyeneth ayant subi avec succès toutes les épreuves requises, est admis comme Privat-Docent a la faculté de médecine. Le Doyen en fera la communication au bureau du sénat.

Le Doyen:

  
F. Chatillon

FACULTE DE MEDECINE

Séance du 28 janvier 1955

---

Présents : MM. Chatillon, doyen, Jadassohn, Bujard,  
Mach, Grasset, Jentzer, Gautier,  
de Morsier, Rutishauser, Mozer, Bamatter,  
Held, Montandon, Martin, Posternack,  
Duchosal, Gilbert, Naville, Frommel,  
Bickel, Montant.

Excusés: MM. Morel, Favarger, de Watteville,  
Franceschetti.

Procès-verbal

1) Le procès-verbal de la précédente séance est lu  
et adopté.

Communications  
du doyen

2) A propos du cas WERNER le doyen demande s'il n'y  
aurait pas lieu de rétablir l'imprimature des  
thèses.

Une discussion s'engage à ce sujet, à laquelle  
prennent part MM. Frommel qui n'est pas d'accord  
avec ce projet, Rutishauser qui serait par contre  
favorable à cette idée, MM. Moser, Baumann,  
Bickel qui pensent que si la thèse est acceptée,  
l'autorisation d'imprimer est donnée ipso facto  
sans obligation de la publication in extenso.  
La Faculté se déclare d'accord de maintenir le  
statu quo.

Cet objet donne l'occasion de discuter à nouveau de la question de la publication des thèses. Souvent celles-ci sont d'une qualité telle qu'elles font une mauvaise réclame.

Une commission est nommée dont font partie: MM. Bickel, Bujard et Frommel.

Candidature  
P.D. Dr. Werner

3) Candidature P.D. du Dr. Werner.

Une consultation juridique a été demandée concernant le vote. Le Sénat estime que celui-ci est valable. Les bulletins blancs ne comptent pas. La candidature de M. Werner est donc acceptée. Titres des sujets pour la leçon d'épreuve:

Hydrocéphalées.

Indications des opérations dans les discopathies lombo-sacrées.

Névralgies du trijumeau.

Tumeurs de la moelle.

Rapports de la neuro-chirurgie avec l'ORL.

Complications nerveuses des traumatismes vertébraux.

Les trois premières questions ayant obtenu la majorité des voix (16, 9, 12) sont retenues.

D. Dr. Weyeneth

La leçon d'épreuve du Dr. Weyeneth aura lieu le 21 février 1955 à 11 h. 15.

Commissions pour  
des prix de la  
faculté

4) Désignation de commissions pour les prix de la faculté.

Prix Bizot →

Le titre du travail n'est pas exactement celui proposé par la Faculté.. Il est décidé cependant de

l'accepter si le travail est excellent.

La commission jugera.

Commission: MM. Morel, président, de Morsier, Mach et Rutishauser.

M. Rutishauser proteste avec véhémence contre le terme de "laboratoire de neuro-pathologie de l'Université". M. de Morsier est d'accord de remplacer ces termes par ceux de "service de neurologie".

Prix Humbert.

Deux travaux: 1° M. Falbriard, (Prof. Mach)

2° MM. Scheidegger et Moinat-Buzzi;  
(Prof. Martin)

Commission pour les deux travaux: MM. Favarger, président, Duchosal et Junet.

Prix de la  
Faculté.

Six candidats.

Commission: MM. Posternack, président, Martin et Moser.

Cas Mme. Carter-  
Miller

5) Cas de Madame Carter-Miller (réclamations contre les professeurs).

La Faculté considère que dans ce cas le règlement doit être appliqué. Le candidat doit donc refaire ses examens dans une année (après deux semestres)

demande conc. M.  
Pierre Wenger.

6) Demande du centre anti-cancéreux relative à Monsieur Pierre Wenger, Dr. ès sc.

M. Wenger donne le programme de son cours de radiobiologie. Après quelques remarques de MM. Jadassohn, Gilbert et Jentzer, la Faculté ~~est~~ se  
*déclare* d'accord.

Modification du  
règlement de  
l'Ac. suisse des  
sciences méd.

7) Modification du règlement de l'Académie Suisse  
des sciences médicales. (participation au sénat  
dentistes et pharmaciens).

Lecture d'une lettre du Sénat de l'Académie des  
sciences médicales.

Pas d'opposition.

Institut  
d'Hygiène

8) Institut d'Hygiène.

Une réunion a eu lieu avec Monsieur le Conseiller  
d'Etat Borelet et les doyens des facultés de Médecine  
et des Sciences.

Les résultats obtenus sont:

1° Décision définitive de construire l'Institut  
d'Hygiène dans le quartier de l'Hôpital.

2° Reconstruction de l'Institut pathologique.

3° Reconstruction de l'Ecole de médecine.

La Commission administrative de l'Hôpital a demandé  
que le laboratoire d'hygiène soit également celui  
de l'Hôpital cantonal.

M. Grasset remercie de l'appui qui lui a été donné.

Mardi prochain aura lieu la première réunion de la  
commission pour la reconstruction de l'Institut  
d'hygiène. Celui-ci fonctionnera comme laboratoire  
de bactériologie, de sérologie de l'Hôpital. Pour  
ceci il faut donc prévoir des locaux suffisants..

M. Grasset ajoute qu'il faut également prévoir des  
locaux pour la médecine de l'hygiène du travail  
et la médecine sociale.

Quelques remarques sont faites ensuite par MM.

Rutishauser, Martin sur la médecine préventive.

M. Grasset ajoute que le centre de vaccination BCG commencera à fonctionner le mois prochain.

Au sujet de cette communication quelques explications sont demandées à M. Grasset qui présentera ses propositions générales.

pléthore  
d'étudiants

9) Question de la pléthore d'étudiants. Modification du règlement. Considérations du doyen sur ces problèmes (voir rapport)

M. Martin lit son rapport. M. Baumann membre de la commission ajoute quelques mots.

Une discussion nourrie s'engage à laquelle prennent part MM. Chatillon, Bujard, Bickel, Posternack, Held et Duchosal. Cette discussion permet à chacun de faire part de ses expériences.

M. Bujard montre spécialement que la diminution des étudiants fédéraux est exactement proportionnelle à l'augmentation des étudiants étrangers.

Le doyen propose de reprendre toute cette question dans une prochaine séance.

Une copie du rapport sera envoyée à chaque membre de la Faculté et sur demande de M. Mach, le rapport du doyen sera envoyé aux autres facultés.

M. Posternack demande si la fixation du nombre des étudiants est en fonction de nos possibilités.

M. Frommel déclare qu'il ne faut pas être défaitiste.

Plutôt que de ne pas accepter des étudiants, mieux vaudrait augmenter le personnel de la Faculté et agrandir les auditoires.

M. Bickel estime que la limitation est juste mais qu'il ne faut pas exagérer. Il faut se baser sur ce que nous pouvons faire pour un bon enseignement.

M. Baumann estime que le moment est venu de rechercher de nouvelles sources pour augmenter le nombre des étudiants étrangers de qualité.

A handwritten signature in cursive script, likely belonging to M. Baumann, located in the bottom right corner of the page.

Leçon d'épreuve de Privat-Docent

de Monsieur le Dr Pierre Press

Lundi 31 janvier 1955 en l'Amphithéâtre  
des policliniques

Sont présents: Le Doyen, prof. Chatillon. M. M. les Pro-  
fesseurs : Jadassohn, Walkhard, Gilbert, Bickel, Mozer, Grasset,  
Baumann, Martin, Bamatter, Posternak, Mach, Naville, Montant, Patry.  
Le tirage au sort de la question a traiter a été:

" Diagnostic des infiltrats pulmonaires non tuberculeux "

La leçon effectuée il a été procédé au vote au bulletin secret  
sur cette candidature.

Votants: 14                      Monsieur le Prof. Honoraire Roch rapporteur  
Oui       : 14                    de la commission assistait a la séance.  
Non       : 0  
Blancs   : 0

Les épreuves réglementaires ayant été passées a satisfaction

Monsieur le Dr P. Press peut être accepté comme P.D.

Note du Doyen: En vertu du règlement, Monsieur le Dr Press  
ne peut être agréé par le bureau du Sénat. Etant Dr en Médecine  
d'une autre Université que Genève (Lausanne en l'occurrence)  
le doyen fera passer la proposition de la faculté par le Bureau  
du Sénat a l'intention du Département qui doit décider de  
l'admission.

Le Doyen :



FACULTE DE MEDECINE

Séance du 29 avril

Présidence: Prof. Chatillon, doyen

Présents: MM. Bujard, Jentzer, Baumann, Duchosal,  
Rutishauser, Mach, Jadassohn, Frommel, Naville,  
Martin, Walthard, Patry, de Morsier, Montandon,  
Morel, Favarger, Bickel, Gilbert, Franceschetti  
de Watteville, Grasset et Montant.

Excusé: M. Posternack. *Watteville*

Communications du Doyen.

M. Rutishauser ayant demandé pour raison de santé a être remplacé dans différentes commissions, c'est M. Posternack qui est désigné pour faire partie du comité local du fond national de la recherche scientifique.

M. Patry fera partie de la commission pour la thèse d'habilitation du Dr. Hermann.

A une demande du Prof. Gilbert pour une allocation à allouer à un médecin désirant suivre un cours de perfectionnement, il est répondu que nous n'avons pas l'argent nécessaire.

Lecture d'une lettre du Prof. Held concernant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Ecole dentaire.

Radiologie

A une question il est répondu que la commission désignée pour repourvoir la chaire de radiologie a décidé de demander à la Faculté d'obtenir que le titulaire soit nommé à plein temps.

MM. Mach, Mozer, et Patry prennent la parole et estiment qu'un titulaire Fulltime est souhaitable.

Pour le semestre d'été c'est le Dr. Sarasin qui est chargé de donner le cours de radiologie.

Mise aux voix la question du radiologie Fulltime donne 18 pour l'acceptation de principe. Il n'y a pas d'opposition.

En ce qui concerne le futur Institut qui groupera le laboratoire d'anatomie normale, d'anatomie pathologique et de médecine légale, la Faculté de médecine donne son appui à ce projet à condition que les principaux intéressés s'entendent auparavant sur les modalités de réalisation.

Fixation de la leçon d'épreuve du Dr. Werner, lundi 9 mai à 11h.15 à l'amphithéâtre de chirurgie.

Il est décidé que les cours seront suspendus pendant cette leçon.

A une demande du Prof. Rutishauser il est accordé que ses assistants puissent faire passer les examens (ses assistants sont les Drs. Schaefer, Bouvier et Morardt)

A une demande du Prof. Montandon pour attribuer le privat-docenta à son chef de clinique qui est déjà P-D. de Tubingen, une commission est nommée pour étudier ce cas, dont font partie MM. Montandon, président, Baumann et Montant.

M. Press donne le titre de son cours intitulé: Etude clinique et radiologique de la Tbc. de l'adulte. Pas d'opposition.

Enfin le Doyen félicite M. Rutishauser de sa guérison et de la récente distinction dont il a été l'objet ( Prix de Genève).

Il félicite également le Prof. Jentzer qui a été nommé par le Conseil d'Etat, président de la <sup>Commission de</sup> radioactivité.

Prix Bizot: rapporteur M. Morel.

Prix Regard: rapporteur M. Montandon.

Prix Humbert: rapporteur M. Favarger.

} accepté

Prix universitaires

Modification d'enseignement

Le Doyen a reçu trois propositions de modification de règlement de la Faculté. Une séance spéciale sera réservée pour l'étude des modifications de l'enseignement, mais d'ores et déjà il est décidé que les étudiants <sup>n'</sup>ayant pas obtenu leur deuxième propédeutique ne peuvent pas continuer leurs études cliniques, sauf cas d'exception. Le Doyen proposera un texte dans une prochaine séance.

La Faculté estime que trois semestres sont nécessaires.

Cours de Physiologie

lettre de la  
Société méd. suisse  
de psychothérapie.

Lecture d'une lettre de la Société médicale suisse  
de Psychothérapie.

M. Naville déclare qu'un groupement de psychothérapeutes s'est occupé de cette question et a déjà rédigé un texte qu'il conviendrait de connaître avant de procéder à un vote. Une commission est nommée à cet effet dont font partie MM. Morel, président, de Morsier, Naville, Baumann et Mach.

lettre de M.  
Posternack

Lecture d'une lettre de M. Posternack concernant  
l'enseignement de la chirurgie à Genève.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Morsier, Bickel, Jentzer, Baumann, Rutishauser et Frommel, il est décidé que cette commission sera nommée ultérieurement, après que M. Jentzer, dans une prochaine séance, ait fait part de ses expériences et de ses idées concernant l'enseignement de la chirurgie et l'organisation des services de chirurgie.

Thèse d'habilitation  
du Dr. Mentha

Lecture du rapport de M. Montant.

M. Patry aurait aimé avoir l'avis des physiologistes et des anatomistes.

Vote: 21 bulletins distribués, 16 oui, 2 non,  
3 blancs.

Vaccin poliomyélite

M. Grasset oriente la Faculté sur la question de ces vaccins et demande que les autorités fassent une rectification dans la presse, car il est inadmissible qu'une maison fasse une

réclame pour un produit, sans qu'aucune demande  
d'importation n'ait été faite.

A. Bureau

Leçon d'Epreuve de M.lé Dr Aloys Werner

candidat au titre de Privat - Docent.

Lundi 11 mai 1955 a 11.15 en l'Amphithéâtre de la clinique chirurgicale a l'hopital Cantonal

Son présents: M.M. F.Chatillon, doyen. M.M. les Professeurs: Jentzer, Mach, Rütishauser, Gautier, Montandon, Baumann, Naville, Posternak, Patry, Bamatter, Eric Martin, Duchosal.

A la suite du tirage au sort parmi les questions choisies par la faculté, Monsieur le Dr Werner a fait un exposé sur: "Les indications actuelles des opérations des discopathies". A la suite de cet exposé les professeurs présents se sont réunis et après un échange de vues ont procédé au vote au bulletin secret.

Votants: 11.-- Oui 8.-- Blancs: 3

En conséquence M.le Dr Werner, ayant passé avec succès les épreuves réglementaires est accepté en qualité de Privat-docent. Toutefois en vertu du règlement, Monsieur le Dr Werner étant docteur en médecine de l'Université de Berne, son acceptation comme privat-docent devra être ratifiée par le département de l'Instruction publique. Le doyen communiquera la décision de la faculté au Bureau du Sénat pour transmission par la voie ordinaire.

S'étaient fait excuser a cette séance: M.M. les Professeurs Franceschetti et Montant absents de Genève. Bickel.

Monsieur le Président du Département de l'Instruction publique honorait cette séance par sa présence et a été salué par le Doyen.

  
Fernand Chatillon

Doyen

FACULTE DE MEDECINE

---

Séance du mercredi 11 mai 1955

Présents: MM. Chatillon, doyen, Mozer, Jadassohn  
Bujard, Jentzer, Baumann, Posternack  
Mach, Rutishauser, Favarger, Montandon  
Bamatter, de Morsier, Morel, Bickel,  
Neville, Martin, Frommel, Montant,  
Duchosal.

Excusés: MM. Walthard et de Watteville.

Procès-verbal

1. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Doyen rappelle la mémoire du Dr. Flournoy, à la famille duquel il a présenté personnellement les condoléances de la Faculté.

modifications  
du règlement

2. Le doyen lit les modifications apportées au règlement. En ce qui concerne la date d'application de ces modifications, les juristes du Sénat seront consultés.

MM. Martin et de Morsier demandent que les heures d'enseignement de Polyclinique médicale et de neurologie soient augmentées. Il importe de revoir l'ensemble de la question; à cet effet une commission est nommée dont font partie MM. Bickel, président, Martin, Mach, Mozer, de Morsier.

Prix de la  
Faculté méd.

3. Prix de la Faculté de médecine. (rapports)

M. Posternack lit son rapport qui est adopté.

Un incident pénible est survenu entre M.

Gautier et la commission chargée d'examiner  
le prix de la Faculté.

M. Martin explique l'attitude de cette dernière  
et MM. Mach, Rutishauser et Baumann estiment  
que le vote a été parfaitement objectif.

M. Frommel propose de témoigner à M. Gautier  
notre confiance et notre affection. Plutôt que  
d'écrire ce témoignage, la Faculté décide de  
charger un ami personnel de M. Gautier, à  
savoir le Dr. Bamatter, de rendre visite au  
Professeur Gautier et de lui expliquer que sa  
propre personnalité n'était absolument pas en  
cause.

M. Bamatter est donc chargé de lui redire nos  
sentiments d'affection et de confiance.

Prix Bizot

Lecture d'une lettre de M. Baumann.

Différents membres de la Faculté, MM. Frommel,  
Jentzer, Bickel sont d'avis de ne pas faire  
d'exceptions, que celles-ci du reste ne seraient  
pas acceptées par le bureau du Sénat.

Puisque ce travail de valeur ne peut concourir

pour le prix Bizot, il reste à savoir s'il  
n'existe pas un autre <sup>prix permettant de récompenser ce</sup> travail. Comme il n'en

existe pas à la Faculté de médecine, M. Baumann

s'informera pour savoir si un prix de la

Faculté des Sciences ne peut le recevoir et éventuellement le récompenser.

Il y a donc lieu de prévoir deux prix Bizot pour 1957. Les membres de la Faculté sont priés de réfléchir et de proposer prochainement des sujets pour ce concours.

Le Doyen donne ensuite le résultat des examens fédéraux en 1954.

Fond national de  
la recherche  
scientifique

Un deuxième suppléant est nommé en la personne du Prof. Mach.

Deux professeurs de la Faculté, MM. Guillermin et Gilbert terminent leur enseignement. Comme de coutume un dîner les fêtera. Celui-ci, étant donné le nombre des manifestations au mois de juin, est reporté au début du semestre d'hiver.

Lecture d'une lettre du professeur de Morsier concernant le titre du Service de neurologie. M<sup>rs</sup>. Bickel, Frommel, Rutishauser et Martin sont d'accord. Il n'y a pas d'opposition.

P-D. Raduko

Rapport de M. Posternack.

Vote: 15 votants, 15 oui.

Rapport Thélin, pas prêt

Rapport Hermann, pas prêt.

F-D- Mentha

Sujets proposés: Traitement chirurgical de l'hypertension.

Traitement chirurgical de l'hypertension portale.

Traitement chirurgical des artérites.

Résultats éloignés du traitement chirurgical de l'hypertension.

Traitement chirurgical des lésions valvulaires cardiaques.

Les sympathectomies.

Traitement des troubles circulatoires veineux du membre inférieur..

Les trois premiers sujets ayant obtenu 10, 8 et 8 voix, sont donc ceux qui sont retenus.

F-D. Raduko

Sujets proposés: La modification de l'hypertension.

L'allergie aux agents médicamenteux.

Les blocants synaptiques dérivés du méthonium, en pharmacologie et en thérapeutique clinique.

Enseignement  
propédeutique

Lecture du rapport de M. Mozer.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Jentzer, Montant, Chatillon et Martin. Il est décidé, étant donné l'importance du sujet, de le reporter à une prochaine séance qui lui sera essentiellement consacrée.



Lundi 6 juin 1955

Leçon d'Épreuve de P.D. de Monsieur le Dr Ch. Mentha

a l'amphithéâtre de la clinique chirurgicale  
à 11.15.

Sont Présents:

M.M. les Prof. Chatillon, doyen qui préside.

M.M. Jentzer, Montant, Neville, Montandon, Posternak,  
Baumann, Favarger, Mozer, Rütishauser, Duchosal.

La question tirée au sort a le titre suivant:

"Traitement chirurgical de l'Hypertension"

Après la séance et discussion il a été procédé au  
vote qui a donné les résultats suivants:

Votants: 11

Oui : 7

Non : 2

Blancs : 2.

En conséquence M. le Dr Mentha, est accepté en qualité de  
Privat - Docent. Etant docteur en médecine de l'Univer-  
sité de Genève, le doyen communiquera la décision au  
bureau du sénat pour simple communication au département

Le Doyen:



Lundi 20 juin 1955

Leçon d'épreuve de P.D. de Monsieur le Dr  
Radouco-Thomas.

en l'amphithéâtre des policliniques à 11.15h.

Sont présents: M.M. les Professeurs Chatillon, doyen  
qui préside, M.M. Jadassohn, Frommel, Bamattre, Walthard,  
Rütishauser, Martin, Posternak, Favarger et Naville.

se sont fait excuser: M.M. Bickel et Watteville, absent de  
Geneve.

Le titre du sujet à traiter, tiré au sort, était le sui-  
vant:

"Les Bloquants synaptiques dérivés du Méthonium en  
pharmacologie et thérapeutique clinique".

Après la séance et discussion il a été procédé au vote  
qui a donné les résultats suivants:

Votants: 9

Oui : 8

Blanc : 1

En conséquence, M. le Dr Radouco-Thomas est accepté en  
qualité de P.D. Toutefois, M. Radouco étant Dr en méde-  
cine de l'Université de Bucarest, le doyen transmettra  
la proposition au bureau du sénat, proposition qui doit  
recevoir l'agrément du Département.

Le Doyen:



Séance de la Faculté du 20 juin 1955.

Présents : Messieurs Chatillon, Bickel, Naville, Frommel, Montandon, Morel, Patry, Martin, Bamatter, Walthard, Held, Rütishauser, Jadassohn, Jentzer, Bujard, Mozer, Posternak, Franceschetti, Grasset et Favarger.

1. Le Doyen fait part d'une demande transmise par le Prof. Julliard et visant à conférer à Mlle Pélissier le titre de Dr. H.C.  
M. Frommel estime ce titre un peu exagéré malgré les services rendus par Mlle Pélissier, co-fondatrice du Bon Secours avec Mlle Champendal.  
Le Doyen pense que le Sénat serait opposé à cette demande, car on est moins large à Genève qu'en Suisse allemande pour l'attribution des doctorats H.C.  
M. Rütishauser estime qu'il faudrait accepter le principe de pouvoir conférer le titre de Dr. H.C. à une infirmière et M. Bickel remarque qu'il faudrait souligner le regret de la Faculté de ne pouvoir accepter cette demande.  
M. Martin propose de demander à Mlle Cornaz s'il n'y aurait pas moyen d'honorer Mlle Pélissier par le moyen de l'Ecole Sociale.  
Le Doyen suggère de demander à M. Treina si l'Etat ne pourrait pas offrir un souvenir à Mlle Pélissier et  
M. Bujard propose l'envoi d'une lettre de la Faculté.  
Le Doyen agira dans ce sens.
2. Discussion au sujet d'une participation à l'exposition de Bruxelles remise à l'automne.
3. M. Montandon lit le rapport concernant les titres et travaux du Dr. Rauch. Ce candidat a déjà fait un travail d'habilitation en Allemagne et  
M. Bickel fait remarquer que plusieurs de ses publications ont l'importance d'un travail d'habilitation.  
Le candidat est accepté par 16 oui, 1 non, 1 blanc et la Faculté décide à main levée de le dispenser du travail d'habilitation. Les trois titres de sa leçon d'épreuve sont choisis.
4. Candidature de P.D. du Dr. Gressot.  
M. Rütishauser estime qu'il faudrait limiter la prolifération des P.D. La Ville et les professeurs se lassent d'assister aux leçons dont le niveau tend à baisser, malgré d'honorables exceptions. Il ne faut pas démonétiser ce titre.  
La commission est composée de MM. Morel (président), Naville et de Morsier.

5. Demande de Mme Ritter-Regard, veuve du Dr. Georges Regard, d'honorer la mémoire de son mari dans une cérémonie.  
M. le Doyen propose que la commission rappelle la mémoire du Dr. G. Regard lors de l'attribution du prix Regard  
M. Mozer pense qu'on pourrait créer un pavillon Regard plutôt que d'appuyer la demande de Mme Regard au sujet d'une rue Regard.
6. M. Bamatter proteste contre la manière avec laquelle certains journaux français l'ont mis en cause, mais le Doyen fait remarquer qu'il n'y a rien à faire et que nous ne sommes pas défendus contre les déformations des journalistes.
7. M. le Doyen fait remarquer que le problème de la reconstruction est plein de confusion.  
M. Bickel pense qu'il sera possible d'orienter la Faculté dans quelques semaines et que les chefs de services sont en rapport avec les architectes.  
M. le Doyen propose de consacrer une séance de Faculté aux reconstructions et d'étudier aussi la question de la Bibliothèque centrale.  
M. Bickel propose de laisser les livres 5 ans dans les services, puis de les mettre à la Bibliothèque centrale, et  
M. Martin insiste sur l'urgence de la question vu les difficultés qu'il y a à se procurer les livres.  
M. Jentzer fait remarquer qu'il faudrait non seulement des locaux, mais du personnel.  
M. le Doyen estime nécessaire une conférence avec les architectes.
8. M. le Doyen annonce que les Départements de l'Instruction publique et des Travaux publics demandent que l'on s'occupe de la succession de M. Jentzer. Il faudrait discuter d'abord l'enseignement de la chirurgie et nommer une commission assez large. M  
MM. Martin et Bickel pensent que les candidats éventuels devraient faire partie d'une commission étudiant le principe du problème de l'enseignement.  
M. Jentzer dit son intérêt à discuter le problème au sein de cette commission.  
M. Rutishauser remarque que le Département des Travaux publics n'a rien à voir avec le problème de l'enseignement, mais qu'il s'agit d'une orientation sur les besoins généraux.  
M. Jentzer consultera les 4 professeurs de clinique chirurgicale suisses, et  
M. Francheschetti voudrait élargir la question et étudier les besoins actuels d'un hôpital.  
Commission : M. le Doyen, MM. Jentzer (président), Patry, Montant, Bickel, Posternak, Mozer, Franceschetti.

9. M. Held renseigne la Faculté sur certains points de la réorganisation de l'enseignement à l'École dentaire.

Un allégement du programme n'est possible que si l'on dispose d'un certain nombre d'assistants supplémentaires (5).

M. le Doyen demande si l'Institut ne pourrait pas réclamer de nouveaux assistants dès maintenant, et

M. Bujard précise les règles à suivre pour la nomination de nouveaux chefs de travaux, assistants ou employés.

M. Rutishauser estime qu'il faut lire le rapport de M. Held avant d'appuyer la demande de 5 assistants, et

M. Held propose la nomination d'une commission. Selon

M. le Doyen, cette commission étudierait d'abord l'allégement des programmes, puis la nomination des assistants.

Commission : M. Held (président), Martin, Rutishauser, Montant, Fernex.

10. A une question de M. Frommel concernant la possibilité de faire <sup>(batter)</sup> des examens en août,

M. le Doyen répond que c'est anti-réglementaire, mais que tout le monde le fait; on peut faire passer des examens sitôt que l'on a les listes d'inscriptions.

11. Rapport de M. Mozer sur l'enseignement propédeutique.

M. le Doyen a consulté des juristes au sujet de l'effet rétroactif du nouveau règlement pour empêcher les étudiants qui n'ont pas passé les examens d'aller en clinique : les étudiants ont le droit de demander son application, mais nous n'avons pas celui de le leur imposer.

Sur une question de M. Mozer, M. le Doyen répond que l'enseignement propédeutique forme un tout auquel les étudiants doivent s'inscrire pour 1 semestre.

M. Mozer propose d'organiser des stages de 3 jours complets au 6ème semestre.

M. le Doyen estime la formule heureuse, et d'ailleurs déjà appliquée avec succès en obstétrique.

Pour MM. Rutishauser et Frommel, ces stages désorganisent les laboratoires, et pour

M. Martin et M. Rutishauser, ils sont trop courts pour être utiles.

M. Jentzer propose de ne pas dispenser les étudiants faisant ces stages des travaux pratiques de pathologie et des cours de M. Frommel.

M. le Doyen et M. Jentzer insistent sur la nécessité de contrôler les étudiants; il faut les obliger à suivre le plan d'études.

M. Mozer aimerait pouvoir organiser l'enseignement propédeutique sur 2 semestres, mais

M. le Doyen craint que cela n'allonge les études.

Pour M. Mozer, on pourrait n'imposer aux étudiants qu'un semestre de présence comme auditeurs.

M. Frommel constate qu'après les études du 2ème propédeutique, les étudiants sont découragés de retomber dans la facilité;

il faut en tenir compte en organisant le semestre propédeutique. M. Bickel estime qu'un semestre est suffisant et qu'il serait difficile d'organiser le programme avec 2 semestres; il faut attendre les résultats de l'expérience tentée avec l'organisation de l'enseignement propédeutique.

M. Rutishauser trouve aussi qu'un semestre est suffisant.

M. Posternak insiste sur l'urgence de revoir toute l'organisation des études médicales.

M. Martin pense également qu'on ne peut imposer plus d'un semestre d'enseignement propédeutique avant de revoir le problème de l'enseignement dans son ensemble. Il faudrait enfin que les commissions nommées pour cela se mettent au travail. Il demande à M. Mozer de préciser les exigences de l'enseignement propédeutique et ce dernier répond qu'il s'agit de mettre les étudiants en contact avec les malades, de leur apprendre à exécuter quelques examens ~~éliminatoires, à faire~~ élémentaires, à faire une prise de sang, à lire une radio, etc.

M. Bickel demande que chaque responsable d'une branche de l'enseignement propédeutique expose ce qu'il fait et rende compte de ses expériences.

## 12. Etudiants étrangers.

M. le Doyen fait remarquer combien il est difficile de résoudre le problème des examens; on ne peut donner des honoraires à un secrétaire chargé d'organiser les examens, alors que personne d'autre n'est honoré.

M. Martin pense que les examens fédéraux fonctionnent bien parce qu'il y a un responsable. En outre, la qualité des étudiants étrangers est mauvaise, et ils constituent un "corps étranger" qu'on ne peut assimiler. Ils confèrent un mauvais renom à l'Université une fois de retour chez eux.

M. le Doyen estime qu'il est difficile d'être encore plus sévère pour accepter les étudiants qui désirent s'immatriculer. En ce qui concerne les réclamations du Proche-Orient (Jordanie) sur la qualité de nos diplômés, il y a certainement confusion, et on nous rend responsables de certains éléments qui ont obtenu leur diplôme ailleurs. Il n'y a que 2 Jordaniens diplômés de Genève. Le problème de l'immatriculation est complexe, les questions politiques s'en mêlent, il y a des pressions exercées, il y a des cas où on ne peut pas moralement refuser l'immatriculation; il y a même des cas où le Doyen n'est pas consulté. En outre, le Comité de Boston ne donne pas de bons résultats, et le niveau des étudiants tend à baisser. Il faudrait que tous les étudiants passent par l'Ecole de Médecine, qui peut encore les arrêter. D'ailleurs parmi les étrangers qui sont en clinique, 5 seulement n'ont pas passé par l'Ecole de Médecine.

M. Posternak observe que les échecs à l'examen d'anatomie-physiologie sont en augmentation constante et qu'ils ont atteint 45 % en mars 1955.

M. le Doyen propose de reprendre le sujet. Il fera un rapport sur l'origine des étudiants et M. Posternak fera un rapport sur les étudiants de l'Ecole de Médecine.

Séance levée à 19 h.30.

*Reçu par Prof. Favarger*

Séance plénière du lundi 24 octobre 1955

Communications du doyen:

1. Décès de Monsieur le Professeur J.A. Veyrassat, professeur honoraire et ancien titulaire de la chaire de polyclinique chirurgicale.
2. Notre collègue, Monsieur le Professeur Franceschetti a été victime d'un accident alors qu'il se trouvait à l'étranger. Actuellement il est en bonne voie de guérison.
3. La leçon d'épreuve de Monsieur le Dr S. Rausch qui devait avoir lieu à la date du 14 novembre a dû être renvoyée par suite d'un accident survenu au candidat. Cette leçon ne pourra pas vraisemblablement avoir lieu avant la deuxième moitié de Janvier prochain.
4. Les étudiants américains de couleur ont envoyé une lettre au doyen pour l'informer ainsi que tous les professeurs qu'ils se désolidarisent totalement de leur collègue, Madame Carter-Miller dont ils réprouvent les agissements et le manque de politesse vis à vis du corps enseignant.
5. Le Dr Klein, Privat-Docteur de notre université et chef du service de génétique humaine à la clinique ophtalmologique a été chargé par la faculté de médecine et le département de l'instruction publique du Canton de Bâle de donner un cours de génétique médicale une fois par semaine durant le semestre d'hiver 1955/56.
6. Le président de la commission fédérale des examens fédéraux de médecine à Berne nous a communiqué que la dite commission avait décidé d'autoriser les présidents locaux à donner aux recteurs de universités le nombre des candidats inscrits aux examens et le nombre des échecs. Mais la dite commission refuse de donner les noms des candidats ayant échoué. Cependant le président pourra sur demande du recteur donner de plus amples informations sur des candidats désignés comme cela se fait déjà à Zurich.

FACULTE DE MEDECINE

Séance du 24 octobre 1955

Présents: MM. Chatillon, doyen,

Montant, Favarger, Posternack, Bujard,

Grasset, Jentzer, Baumann, de Morsier,

Jadassohn, Mach, Gautier, Frommel,

Morel, Martin, Naville, Montandon,

Oltramare, Held, Bickel, Mozer,

de Watteville, Patry.

*Excusés : mm. Franceschetti, Rausch et Walther*

Communications du doyen.

Le doyen commence <sup>un</sup> ~~à~~ rappelan<sup>la</sup> la mémoire du  
Professeur Veyrassat, décédé récemment.

Le Prof. Franceschetti, accidenté, sera remplacé  
dans son cours par les Drs. Babel et Bischler.

Le Dr. ~~Rausch~~ <sup>Rausch</sup>, accidenté également, ne pourra  
donner sa leçon d'épreuve, comme prévu. Elle est  
renvoyée à une date ultérieure.

Lecture d'une lettre des étudiants de couleur.

Le Dr. Klein a été chargé par l'Université de  
Bâle de donner un cours de génétique.

Lecture d'une lettre du comité des examens  
fédéraux de médecine refusant de donner les  
noms et les chiffres des candidats ayant échoué.

M. Bickel propose que les professeurs donnent le double de leurs chiffres au doyen lors de l'examen.

Comptes de la  
Faculté pour l'exer-  
cice 15.7.54 au  
15.7.55.

2. Comptes de la faculté de médecine pour l'exercice du 15-VII.54 au 15.VII.55 (rapport du vérificateur des comptes)

M. Mgntandon rapporte au nom des vérificateurs des comptes. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Chaire de  
radiologie

3. Chaire de radiologie (état des tractations avec le Département et la commission de l'Hôpital)

Il est donné tout d'abord l'lecture d'une lettre émanant de la Commission administrative de l'Hôpital et exprimant son désir que le futur chef du service de radiologie <sup>existe en ach. int.</sup> soit à plein temps absolu sans possibilité de faire de la clientèle. Une discussion alors s'engage, discussion qui va durer 1 h.  $\frac{1}{2}$ , discussion parfois confuse au cours de laquelle il est fait des quantités de propositions et contre-propositions, où on propose parfois de voter sur un objet au sujet duquel un vote avait déjà été émis antérieurement.

Discussion au cours de laquelle la définition du Fulltime s'avère très difficile. La majorité des membres de la Faculté semble concevoir ce Fulltime d'une façon assez large, permettant au chef de service de recevoir des malades particuliers. Il ne s'agit alors là plus d'un Fulltime tel que l'envisage la Commission

administrative de l'Hôpital.

Puis on discute du partage de la chaire qui pour les uns est techniquement très difficile alors que pour d'autres il s'avère nécessaire étant donné le champ très grand de la radiothérapie et de la radioc~~biologie~~<sup>chimie</sup>.

Très souvent il est rappelé que nous ne discutons ici que de questions de principe mais on ne peut s'empêcher de ~~mentionner~~<sup>songer</sup> que des questions de personne ont joué et jouent encore un rôle très grand dans l'énoncé même de ces principes.

A plusieurs reprises également il est rappelé que nous devrions savoir ce que nous voulons.

On procède à un vote sur la question de la division de la chaire. Ce vote donne le résultat suivant: pour le maintien de la chaire, 12 voix pour la division, 4; abstentions, 5. Ce principe est donc adopté.

Un autre point qui est également agréé par l'ensemble de la Faculté, c'est qu'on ne peut pas accepter la conception du Fulltime telle que la conçoit la Commission administrative de l'Hôpital.

Il est <sup>finalment</sup> décidé de proposer à la Commission administrative de l'Hôpital de nommer un~~e~~ remplaçant de chef de service pour 3 ou 6 mois et que ce remplaçant soit à journée faite à l'Hôpital. X

En ce qui concerne les cours, on ~~ne~~ demande<sup>ra</sup> au

(on pourrait penser pour cette charge  
à M. Thommen ou à H. Bauer)

Un de nos collègues a vu un candidat. Celui-ci lui a dit qu'il serait d'accord de recevoir un traitement non pas de 40.000 frs. mais de 15.000 à 20.000 frs. avec 5 ou 6 heures de présence effective, et la possibilité de faire une clientèle particulière.

Conseil d'Etat de charger MM. Sarasin et Volhuter de donner le cours.

On souligne en outre qu'il est difficile d'ériger des règles absolues en ce qui concerne le nouveau titulaire jusqu'à ce que le nouvel hôpital soit construit.

~~Donner au Dr. Sanz~~

C'est sur la base de cette discussion, que je me suis efforcé de résumer, aussi exactement que possible, que le doyen est chargé de discuter avec M. Borel, chef du Département de l'Instruction publique.

Installation d'un  
laboratoire de  
radioisotopes.

4. Demande du Dr. Sanz, chef du laboratoire central de l'Hôpital cantonal pour l'installation d'un laboratoire de radioisotopes.

La Faculté décide d'appuyer la demande du Dr. Sanz en ce qui concerne l'installation d'un laboratoire de radioisotopes. Tout apaisement est donné à M. Jentzer car M. Wenger travaillera avec M. Sanz.

Remplacement Dr.  
Oberholzer

5. Remplacement de M. le Dr. Oberholzer, démissionnaire, pour l'enseignement des principes de physiologie humaine au cours de pharmacie médicale.  
(2 heures par semaine).

Le Dr. Oberholzer ne donnera plus son cours pour l'enseignement des principes de physiologie humaine. C'est M. Posternack qui se chargera

de ce cours. Ce dernier demande que le traitement soit maintenu en attendant un remplaçant.

Demande de M. le prof. Martin, cours ~~de~~ policliniques.

6. Demande de M. le professeur Eric Martin de donner policliniques 3 heures de cours au semestre d'hiver au lieu de 2 heures.

M. Bickel rapporte au nom de la commission. La proposition de cette dernière mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Demande Dr. Fischer 7. Demande de M. le Dr. Fischer, chargé de cours, de donner 3 heures de cours au semestre d'hiver au lieu de 2 heures.

Une commission est nommée à ce sujet dont font partie MM. Frommel, Mozer et Martin.

Organisation enseignement de la chirurgie

8. Organisation de l'enseignement de la chirurgie (rapport de la commission)

M. Jentzer rapporteur, déclare que le rapport n'est pas prêt et propose d'associer à cette commission M. Oltramare.

Cette proposition, mise aux voix, est acceptée.

Titre à donner au diplôme à l'Inst. de Méd. dentaire.

10. Titre à donner au diplôme délivré à la fin des études à l'Institut de Médecine dentaire. Demande des diplômés français de l'Institut dentaire de Genève.

Une commission est nommée à cet effet dont font partie MM. Bujard, président, Held, Baumann et Montant.

Enseignement anatomie 11. Enseignement de l'anatomie topographique topographique appliquée à la chirurgie. (immédiatement avant les examens finaux). Demande d'étude de la question de l'union libre des anatomistes suisses.

Cette question est remise à la prochaine séance.

Prix Bizot

12. Prix Bizot. Propositions à faire pour de nouveaux sujets (MM. les professeurs sont priés de bien vouloir y penser pour que de nouvelles propositions soient faites en séance.)

M. Martin ayant retiré sa proposition en ce qui concerne le titre du sujet, c'est celle de M. Mach qui est adoptée.

Propositions individuelles  
Cand. P.D.  
Dr. Chauvet

13. Propositions individuelles

Candidature P.D. Dr. Michel Chauvet

Commission: MM. Bickel, Mach et Martin.

Rapports de commissions désignées antérieurement remis à la prochaine séance.

Séance de Faculté du 14 novembre 1955, à 17 h.15.

---

Présents : Messieurs Chatillon, Bujard, Duchosal, Montant, Frommel, Morel, de Morsier, Patry, Walthard, Mach, Rutishauser, Posternak, Jentzer, Mozer, Naville, Martin, Grasset, Oltramare, Favarger.  
Excusés : MM. Franceschetti, Bauman, Bickel, Montandon.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. Frommel souligne que le vote décidant de ne pas scinder la chaire de radiologie avait été acquis avec la restriction qu'il ne préjugerait en rien des discussions futures entre le Doyen et le Département.

Le Doyen insiste ensuite pour que les professeurs n'acceptent pas les demandes d'améliorations de notes d'examens présentées par de nombreux étudiants. Sur une demande de M. Frommel, le Doyen répond qu'il est difficile de réunir tous les professeurs pour discuter des notes d'examens, et qu'il faut faire pour les examens cantonaux, comme pour les fédéraux où les notes attribuées ne sont plus remises en question.

Sur demande de M. de Morsier, la Faculté achètera l'ancienne collection 1902-1942 du "Journal für Psychologie und Neurologie" pour la somme de 500 francs.

Une lettre de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal réclame le préavis de la Faculté au sujet d'une demande des Prof. de Morsier et Duchosal à la Commission de reconstruction. Le premier voudrait pour son service 72 lits, au lieu de 60, et le second demande 10 lits pour pouvoir examiner les malades de cardiologie d'une façon plus judicieuse. Dans une lettre, M. Bickel dit ses regrets de n'avoir pas été consulté et ses craintes de voir se morceler de plus en plus la Clinique médicale. MM. Martin et Mozer estiment que rien ne presse et proposent de demander à M. Bickel de présenter son rapport d'ici une quinzaine de jours, de façon à pouvoir répondre à la Commission administrative.

Enseignement de la psychothérapie. - M. Morel lit son rapport proposant de maintenir le cours que donnait M. Flournoy et d'en charger M. de Saussure. M. Mach dit que le rapport devait surtout permettre de répondre à la Fédération des médecins suisses que l'enseignement de la psychothérapie continue d'être donné à Genève. Il n'y a pas lieu, semble-t-il, de distinguer dans cette réponse entre la psychothérapie et la psychologie médicale. La Faculté répondra dans ce sens.

Chaire <sup>elle-ci</sup> de Radiologie. - M. le Doyen a parlé <sup>à la Comm. Hôpital</sup> ~~au président Barel~~, et ce dernier n'admet pas qu'un professeur à temps plein, à 40.000 francs par an, puisse recevoir une clientèle privée, même à l'Hôpital.

M. Mozer renseigne la Faculté sur la position de la Commission de l'Hôpital. Celle-ci désire un professeur à temps

plein dans le sens le plus strict possible, tout en acceptant qu'il fasse des expertises et reçoive des honoraires pour des cas très spéciaux. La Commission n'a pas voulu décider si elle accepterait un candidat recevant un traitement moins élevé, mais possédant un cabinet en ville. Elle estime d'autre part qu'il est illusoire de nommer un Genevois professeur à temps plein, car il aurait toutes facilités pour s'occuper d'une clinique ou de malades privés.

M. Rutishauser estime que ces discussions ne mènent à rien, il faut avant tout un bon candidat. Or, la Commission n'a pas fait de prospection ou d'enquête complète. M. Martin se demande aussi s'il n'y a plus d'autres candidats à trouver. Il pense qu'on ne peut discuter les principes sans connaître les noms des candidats, car le même régime ne s'appliquerait pas à chacun.

Le Doyen propose d'ouvrir une inscription sans préciser le cahier des charges du titulaire, et de choisir les conditions selon la personne désignée. Il remarque que plusieurs collègues ont en effet estimé incomplète la prospection de la Commission.

La Commission de l'Hôpital pense, selon M. Mozer, qu'à défaut d'un candidat genevois déjà installé, qui ne peut être nommé à temps plein, car cela n'aurait aucun sens, il faut chercher un candidat possible pouvant fonctionner à temps plein.

M. Jentzer fait remarquer que l'avis de la Commission de l'Hôpital est important, car le professeur de Radiologie dépend bien davantage de l'Hôpital que d'autres professeurs qui ne dépendent que du Département de l'instruction publique; cela complique beaucoup la situation.

M. Mozer pense que la Commission se rallierait à une décision proposant un professeur à mi-temps et un adjoint. De toute façon, il faut qu'un responsable soit là toute la journée.

M. Patry constate que la quasi unanimité de la Faculté désirait un professeur à temps plein lors de la dernière session. La discussion actuelle montre que plusieurs ont changé d'avis. M. Patry estime qu'on devrait abandonner le principe de professeur à temps plein.

On a parlé de la nécessité absolue d'un adjoint permanent, remarque M. Frommel, mais il faut bien prendre garde qu'il ne saurait s'agir de lui offrir un traitement modeste. On ne trouvera pas facilement un radiologue de valeur acceptant d'être toujours là dans une position subalterne.

M. Jentzer estime que la nomination d'un professeur à temps plein correspondrait au début du fonctionnarisme, mais M. Rusithauser répond qu'un fonctionnaire est préférable à un amateur.

M. Walthard précise qu'aux Etats-Unis le professeur full-time n'a pas le droit d'avoir de clientèle privée, mais seulement de faire des expertises. Cette situation se définit clairement par les mots "pas de cabinet en ville".

M. Mach estime que les professeurs extraordinaires devraient être renseignés sur les propositions de la Commission,

puisque'on ne peut discuter les principes sans connaître les personnes auxquelles on veut les appliquer; M. Walthard est du même avis, et M. Posternak demande s'il ne serait pas possible de discuter sur les personnes en séance plénière, le vote étant réservé aux professeurs ordinaires. M. Bujard et Rutishauser sont du même avis.

M. le Doyen lit alors un des rapports où la Commission donnait surtout son appréciation sur MM. Kadrnka et Sarrasin. Ce rapport concluait que les qualités de M. Kadrnka ne dépassaient pas suffisamment celles de M. Sarrasin pour justifier un appel. Mais dans une lettre, un membre de la Commission, M. de Watteville propose la nomination de M. Kadrnka par appel.

Différentes lettres de collègues suisses sont encore lues, chacun recommandant plus spécialement son propre élève.

M. Mozer propose d'ouvrir une inscription sans préciser les conditions, et M. Martin l'appuie, mais, dit-il, M. Kadrnka, qui ne peut s'inscrire, devra être considéré comme inscrit d'office par la Faculté. Ainsi en est-il décidé à main levée.

M. Jentzer lit son rapport concernant l'enseignement de la chirurgie. Il précise que les autres membres de la Commission n'en ont pas connaissance. MM. Patry et Posternak disent en effet qu'ils désireraient faire plusieurs modifications. M. le Doyen pense qu'il faudrait écrire un résumé photocopié dans lequel les points à discuter seront bien précisés. M. Patry est d'accord de faire un résumé sur la base d'un rapport corrigé, en accord avec M. Jentzer et les autres membres de la Commission.

M. Morel lit le rapport concernant la candidature du Dr. Gressot au titre de privat-docent. La Faculté propose par 9 voix contre une de rejeter cette candidature.

Séance levée à 19 h.50.

Présents : Monsieur le Doyen Chatillon, Messieurs Rutishauser, Naville, Frommel, Morel, Patry, Baumann, Posternak, Bujard, Jadassohn, Montant, de Morsier, Oltramare, Mach, Martin, Held, Baume, Walthard, Montandon, Bamatter, Nally, Bickel, Favarger, Mozer.

Excusés : MM. de Watteville, Franceschetti, Gautier.

Monsieur Patry lit le résumé du rapport de la commission pour l'enseignement de la chirurgie. La conclusion qui s'en dégage est de conserver l'unité indispensable à l'enseignement de la chirurgie et au traitement des malades.

MM. Martin et Rutishauser estiment que le principe du rapport doit être accepté, mais en précisant que le professeur de clinique chirurgicale a le devoir de s'entourer du concours des spécialistes nécessaires. La Faculté accepte le rapport augmenté de ce corollaire.

Monsieur le Doyen lit une lettre signée de MM. Bickel, Rutishauser, Martin, Mach et Posternak demandant la convocation de la Faculté pour aborder sans tarder la discussion sur la chaire de chirurgie.

M. Baumann propose que M. Bujard préside une commission qui pourrait être constituée par exemple des signataires de la lettre, et qui commencerait immédiatement la prospection des titulaires possibles.

M. Rutishauser estime intéressant de savoir dès maintenant l'opinion des collègues sur le principe de cette succession. La commission pourrait se mettre immédiatement au travail. Il existe de nombreux candidats possibles, de valeur, en particulier 3 Français et plusieurs Suisses comme Buff, Saegesser et Werner.

MM. Bickel et Frommel aimeraient que tous les membres de la Faculté fassent des propositions à la commission.

M. Bickel remarque en outre que les signataires de la lettre ne désirent pas forcément faire partie de la commission; elle comprendrait ainsi 3 internistes, ce qui est beaucoup.

M. Patry n'est pas choqué que la commission proposée ne comprenne pas de chirurgiens, mais ces derniers cependant devraient pouvoir donner leur avis. D'autre part, avant de désigner un titulaire, il faudrait savoir ce qu'on en attend, et voir s'il faut modifier l'organisation de l'enseignement. Chacun reconnaît que la tâche actuelle du professeur de chirurgie est surhumaine.

M. Rutishauser estime qu'une commission riche en internistes est souhaitable, mais qu'elle ne sera compétente que si elle s'entoure des avis des professeurs de chirurgie et des chirurgiens de la Ville. Si en revanche les professeurs de chirurgie sont dans la commission, ils risqueraient d'être juge et partie, ce qui paralyserait la commission.

M. Frommel constate que l'ordre du jour parle de l'enseignement de la chirurgie. Il demande que M. Bickel fasse part de ses propositions pour l'enseignement de la médecine interne, qui sont également applicables à la chirurgie.

M. Bickel expose alors l'essentiel de ses propositions. Le professeur de clinique doit à la fois apprendre aux étudiants la

médecine générale, et permettre aux post-gradués de se perfectionner dans son service dans leurs différentes spécialités. Il importe donc de transformer l'organisation de la clinique médicale pour pouvoir bénéficier davantage de l'apport des spécialistes. Il faut donner plus d'importance aux chefs de clinique et les garder plus longtemps pour qu'ils soient mieux en mesure d'exécuter le travail d'ordre général; d'autre part, les médecins adjoints deviendraient spécialistes consultants, donnant quelques leçons aux étudiants avancés, et participant aux discussions sur les questions relevant de leur spécialité. Ces échanges d'idées seraient très profitables. Il faut cependant penser avant tout aux étudiants. Des services cliniques autonomes pour les spécialités sont justifiés dans de grandes universités comme celle de Lyon, par exemple, où les malades se recrutent dans une population de 10.000.000 d'habitants, alors que Genève ne reçoit que les malades d'une population de 250.000 habitants.

M. Frommel pense que ce plan de M. Bickel pourrait s'appliquer intégralement à la chirurgie. Le professeur de clinique chirurgicale serait assisté de chirurgiens consultants, urologues, thoraciques, etc., ce qui maintiendrait l'unité de la chaire, tout en déchargeant le professeur de clinique.

M. Bickel remarque encore que la subdivision des grands services n'est pas favorable à l'enseignement. Les étudiants ne pourraient aller plus d'un semestre dans les services spécialisés. Ils oublieront rapidement ce qu'ils ont appris. Il faut conserver, par exemple, les cas d'urologie à la clinique chirurgicale, et de cette façon on pourra montrer aux étudiants des cas d'urologie tout au long de leurs études.

M. Rutishauser approuve ce principe qui s'appliquera facilement si le professeur de clinique comprend l'avantage de cette collaboration.

Monsieur le Doyen revient sur la proposition de M. Baumann de nommer comme commission les signataires de la lettre demandant la discussion de la succession de chirurgie, avec M. Bujard comme président.

Après avoir entendu l'avis de MM. Oltramare, Montant, Mozer, qui sont d'accord avec cette proposition, s'il est bien entendu que la commission consulte les chirurgiens, la Faculté décide de nommer la commission proposée, avec tâche de consulter les chirurgiens, (à l'unanimité moins deux avis contraires).

La discussion sur la réorganisation de l'Institut dentaire est renvoyée au mois de janvier, et M. Held fera polycopier son rapport pour que chaque membre de la Faculté puisse le connaître.

Sur proposition de M. Martin, la Faculté décide d'acheter pour environ 600 francs le "Handbuch der physiologisch- und pathologisch-chemischen Analyse für Aerzte, Biologen und Chemiker" de Hoppe-Seyler et Thierfelder. Cet ouvrage sera attribué à l'Institut de Chimie physiologique et déposé à la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine.

Sur proposition de M. Bujard de ne pas renouveler en même temps les quatre délégués de la Faculté à l'Académie suisse des Sciences médicales, pour des raisons de continuité, la Faculté renouvelle le mandat de MM. Frommel et Morel, et nomme MM. Martin et Montant à la place de MM. Rutishauser et Bickel qui désirent se retirer.

Sur proposition de M. le Doyen, la Faculté charge à nouveau MM. Franceschetti, Mach, Mozer et Martin de former la Commission du cours de perfectionnement.

Monsieur Baumann veut bien se charger de rédiger un lexique des 6.000 termes de la nouvelle nomenclature anatomique.

Sur proposition de M. Bickel, la Faculté lui alloue 500 Fr. pour les frais de secrétariat.

M. Baumann demandera à Médecine et Hygiène de publier ce lexique, qui pourra être vendu par ce journal comme tirés à part.

M. Held soulève la question de l'impression des thèses.

M. Bickel estime qu'il faut reprendre et étudier ce problème. La commission rapportera sur ce sujet.

\* \*

\*

Leçon d'Epreuve de Privat-Docent du Dr Sigurd RAUCH

---

Le 20 janvier 1956 dans l'amphithéâtre des Policliniques  
Étaient présents: M.M. Chatillon, doyen, Baumann, Walthard,  
Montant, Mach et Montandon.

Le titre de la leçon d'épreuve qui avait été tiré au sort  
était:

Rôle de la constitution dans la pathologie de l'oreille  
moyenne.

Après la leçon les professeurs présents se sont réunis et  
ont décidé à l'unanimité d'accepter cette leçon et de consi-  
dérer les différentes épreuves comme ayant été passées avec  
succès.

Le doyen présentera donc une proposition dans ce sens dans  
une séance du bureau du sénat, qui dans ce cas devra recevoir  
l'approbation du département de l'instruction publique,  
Monsieur le Dr Rauch, n'étant pas Dr en médecine de l'Univer-  
sité de Genève.

Le Doyen:



Fernand Chatillon

Présents : Messieurs Chatillon, Doyen de la Faculté,  
Frommel, Naville, Morel, Martin, Patry, Gautier,  
Baumann, Walthard, Jentzer, Franceschetti,  
Rutishauser, Jadassohn, Duchosal, Posternak,  
Olttramare, Montandon, Mach, Bujard, Grasset,  
Held, Mozer, de Watteville.

Commission du prix de Faculté : MM. Patry, Mach, Demole, Brocher.  
" du prix Humbert : MM. Favarger, Grasset, R. Junet.

M. Frommel lit le rapport de la Commission au sujet de la demande de M. Fischer d'augmenter ses heures de cours et concluant au maintien du statu quo. Rapport adopté à main levée à la grande majorité.

M. Frommel assurera la liaison entre la Faculté et l'Académie suisse des Sciences médicales.

#### Chaire de Radiologie :

M. Martin lit le rapport provisoire de la Commission. Les candidatures Cocci, Müller et Kadrnka ne donnent pas entière satisfaction. M. Bret retire sa candidature sur l'ordre de ses chefs qui ne veulent pas qu'il s'oppose au candidat local, et la Commission retient le nom de M. Sarasin, soulignant son dynamisme, ses dons de réalisateur, et le fait qu'il est bien introduit partout. Cette candidature est grevée d'hypothèques sérieuses, car M. Sarasin a une grosse clientèle privée et désire développer son institut privé de radiologie. Un dédoublement de la chaire de Radiologie en Radiothérapie et Radiodiagnostic ne serait pas heureux du fait que la Radiothérapie n'est pas enseignée aux étudiants et du fait aussi de la pauvreté des installations actuelles. Il faut donc donner à M. Sarasin un collaborateur qui travaillerait à temps plein à l'Institut de Radiologie, et en serait responsable. M. Candardjis a de grandes qualités; ancien assistant de M. Patry, actuellement chez M. Babaiantz, il a été très apprécié. Il est demandé à Fribourg comme chef du Service de Radiologie et doit se décider très rapidement. Il serait disposé à travailler avec M. Sarasin, et ce dernier est aussi d'accord avec cette combinaison. La Commission a jugé cette solution heureuse, sauf M. Frommel qui fait des réserves.

M. le Doyen demande comment la Commission de l'Hôpital devrait honorer M. Sarasin, et M. Martin répond que M. Sarasin ne recevrait pas de traitement de ce côté.

M. Frommel exprime ses réserves sur cette solution qui ne fait que rééditer le passé. Il est impossible d'éviter des conflits entre un professeur et un chef de service adjoint responsable, à moins qu'ils n'aient tous deux des caractères exceptionnels.

M. Candardjis devra faire très attention au cahier des charges avant de l'accepter et la Faculté se doit de protéger universitairement le titulaire du poste proposé. Or c'est difficile, puisque ce poste dépend de la Commission de l'Hôpital, qui peut le limoger quand elle voudra. Si par exemple la Faculté voulait protéger M. Voluter, que pourrait-elle faire ? D'autre part, le développement du Service de Radiologie de l'Hôpital nuirait aux intérêts personnels de M. Sarasin. Ainsi nous ne pourrions pas être dotés d'un Institut de Radiologie de premier ordre à l'Hôpital, car comment M. Sarasin pourra-t-il amortir les 600 à 800.000 fr. qu'il a mis dans son institut privé, s'il développe celui de l'Hôpital ?

Enfin, M. Sarasin prévoit une sorte de symbiose entre ses assistants et ceux de l'Hôpital. La Commission de l'Hôpital sera certainement opposée à cette symbiose.

Il y aura de fortes réactions dans la presse et les partis politiques, surtout de gauche contre un tel arrangement qui mettrait en quelque sorte le sort des malades de l'Hôpital entre les mains d'un trust, si désintéressé soit-il.

M. Frommel reprend ces divers points sous forme de questions précises posées à la Faculté, et lui demande comment elle compte faire pour pallier aux graves dangers de la solution proposée.

M. le Doyen dit son opposition et l'opposition certaine de la Commission de l'Hôpital à une symbiose du personnel ou du matériel des deux Instituts. M. Sarasin avait proposé à M. Borel d'instituer une fondation pour l'achat de sa bombe au cobalt. M. Borel a nommé une Commission composée du Doyen, de M. Sarasin, de M. Roger Firmenich, de M. Pierre Wenger avec M. Pierre Folliet fils comme conseiller juridique. Cette Commission a vu qu'il était impossible de faire une fondation dans le cadre semi-privé, car M. Sarasin a déclaré qu'il voulait rester majoritaire.

D'autre part, il y a eu au Grand Conseil une question Lentillon demandant ce qui est fait pour la lutte contre le cancer, et ce qu'il en est de l'utilisation à Genève d'un appareil faussement nommé bombe au cobalt.

Le Doyen a insisté à la Commission de l'Hôpital sur la nécessité d'acheter le matériel nécessaire à un service de radiologie moderne. Or, contrairement à ce qu'a dit M. Sarasin, on peut fort bien, selon M. Pierre Wenger, obtenir du cobalt.

M. Rutishauser juge la solution proposée par M. Martin très intéressante, car pour une fois une commission fait part de ses soucis, et ne présente pas son candidat comme un pur joyau de 24 carats. D'autre part, les questions posées par M. Frommel sont très sérieuses. Mais que propose M. Frommel en contre-partie ?

M. Frommel estime qu'on devrait offrir la Radiothérapie à M. Sarasin, mais ce dernier dit qu'il s'intéresse surtout au radiodiagnostic et qu'il ne peut accepter un demi poste. Le doublement de la chaire serait difficile à cause des assistants, poursuit M. Frommel, mais il n'offre pas de difficultés du côté des professeurs. Puisque M. Sarasin n'accepte pas d'autre solution que de prendre toute la chaire, il peut être considéré comme

démissionnaire et le candidat français n'a plus d'obstacle à être candidat.

M. Martin répond à M. le Doyen que sauf demande expresse de la Faculté, la recherche des candidats est terminée.

M. Rutishauser estime qu'on pourrait peut-être encore étudier le cas Bret, mais qu'il a obtenu à Zürich des renseignements peu encourageants sur Cocci et Müller, qui sont de beaucoup inférieurs à Sarasin.

M. Jentzer se demande si la Faculté envisage de nouveau de diviser la chaire au risque de se ridiculiser par ses changements d'avis et ses tergiversations.

M. Frommel remarque alors que la Faculté avait pourtant bien décidé d'avoir un professeur à temps plein et responsable de son service. Or, il n'en est plus question.

M. Jentzer approuve la proposition de M. Martin, estimant qu'un chef de service non rétribué est une solution heureuse dans le sens de la liberté académique, et

M. Montandon, tout en félicitant la Commission, ne comprend pas les objections contre la candidature Sarasin, dont il a apprécié les qualités et l'assiduité dans son service.

M. de Watteville propose d'introduire le nom de chef de service adjoint pour M. Candardjis; ce serait un précédent heureux et ce titre ne créerait pas de conflit comme celui de chef de clinique adjoint.

M. Rutishauser craint que nous perdions M. Candardjis si nous attendons. Il faut lui garantir son avenir et le rendre responsable de certains domaines. M. Babaïantz dit beaucoup de bien de Candardjis et son avis est de poids, car il est pondéré.

M. Frommel est d'accord avec M. Rutishauser, mais ne voit pas comment on pourra éviter que M. Sarasin se défasse de M. Candardjis s'il le désire dans 6 mois ou dans 3 ans.

M. Jentzer estime aussi heureux d'attribuer à M. Candardjis des fonctions précises et lui permettant une certaine autonomie.

M. Posternak a également des inquiétudes devant la proposition étudiée, car la Faculté n'a rien à dire pour les questions qui sont du ressort de la Commission de l'Hôpital.

M. le Doyen est certain que l'Hôpital sera d'accord.

M. Held trouve plus sage de laisser M. Sarasin proposer lui-même M. Candardjis.

M. Mach demande que l'on fasse confiance à la Commission qui a étudié et étudiera la solution proposée avec grand soin.

M. Babaïantz estime qu'il n'y a aucune concurrence de valeur suffisante contre M. Sarasin. Nous ne pouvons revenir sur la possibilité de dédoubler la chaire sans motif valable. M. Sarasin fera certainement un bon enseignement. La question du service lui-même est plus inquiétante, et c'est là qu'il faut donner des garanties à M. Candardjis, mais il est difficile de tout prévoir. Il faut faire diligence et prendre certains risques, car 1. les malades attendent; 2. Il est indécent de faire attendre M. Sarasin plus longtemps, cela devient blessant pour lui. 3. Le crédit de la Faculté au Conseil d'Etat baisse à mesure que se prolongent

les hésitations, et M. Martin ajoute une 4ème raison : M. Candardjis risque de nous échapper. Il est sollicité à Fribourg, et il faut se décider dans la semaine.

M. Baumann estime important de préciser le degré d'indépendance du Chef de service adjoint.

M. de Watteville pense à ce sujet que l'on pourrait charger le Chef de service adjoint de certains cours. En ce qui concerne les craintes au sujet du développement du Service de Radiologie, il assure qu'il luttera toujours pour qu'il ne reste pas en arrière.

M. Martin désire aussi que le Chef de service adjoint ait une entière liberté dans certains domaines.

M. Jentzer estime qu'il faut demander à M. Sarasin s'il est d'accord d'avoir un chef de service adjoint ayant une certaine autonomie, et que ce dernier donne des cours.

M. Montandon aimerait savoir si l'on est certain des qualités de M. Candardjis qui n'est pas encore docteur en médecine.

Plusieurs collègues répondent que ses travaux et en particulier sa thèse sont de premier ordre.

M. le Doyen demande à M. Martin de rapporter pour le 4 février, de façon à pouvoir prendre la décision le 6 février à la séance des professeurs ordinaires.

M. Jentzer pense qu'on pourrait imposer, par exemple, 6 heures de travail à M. Sarasin et précise d'autre part que le règlement de l'Hôpital permet de traiter les malades en dehors de l'Hôpital si les installations nécessaires manquent à l'Hôpital.

M. le Doyen est étonné de ce règlement qu'il ne connaît pas, mais pense qu'en attendant une bombe au cobalt à l'Hôpital, une sorte de symbiose avec l'Institut de M. Sarasin est provisoirement possible.

M. Frommel craint surtout la symbiose entre les assistants de M. Sarasin et ceux de l'Hôpital. Il faut mettre la chose au point dans le cahier des charges, et

M. Martin juge aussi une telle symbiose exclue. Il ne peut être question d'une navette entre Beaulieu et l'Hôpital.

M. Rutishauser insiste encore pour que la Commission précise les dangers de la solution proposée et cherche à les limiter le plus possible.

M. le Doyen charge alors la Commission au nom de la Faculté d'établir ce cahier des charges.

M. Mach fait observer que la Faculté avait décidé la participation des professeurs extraordinaires aux délibérations concernant une nomination de professeur.

M. Baumann doit alors rendre compte de la résistance du bureau du Sénat devant ce mode de faire. Pour le choix d'un professeur, seuls les professeurs ordinaires doivent être en séance.

M. le Doyen convoquera donc la Faculté pour deux séances successives le 6 février, la première étant destinée à l'étude du cahier des charges, la seconde aux discussions sur la personne et au vote.

Séance levée à 19 h.15.

Présents : Messieurs Chatillon, Doyen de la Faculté,  
Held, Nally, Fernex, Ackermann, Beaume, Montandon,  
Montant, Mach, Martin, Bujard, Baumann, Posternak,  
Favarger, Jentzer, Jadassohn, Franceschetti,  
Rutishauser, Mozer, Patry, Frommel. *Spencer, Mann, Ullrich*

Point 2 de l'ordre du jour : M. Ackermann est désigné.

Point 3 : lecture du rapport de M. Bujard proposant de délivrer  
aux possesseurs de la licence en médecine dentaire un  
certificat de fin d'études dentaires destiné à expli-  
quer le sens de la licence.  
Adopté sans avis contraire.

#### Réorganisation de l'Institut dentaire :

Le Doyen explique que les points à discuter du rapport de  
M. Held, c'est-à-dire ceux qui regardent la Faculté, sont les  
points 1, 3, 5, 7 et 8.

#### Statut des professeurs :

M. Held expose les raisons de le modifier.

M. Bujard se demande si l'attribution du titre de professeur  
extraordinaire à la Faculté de Médecine ne poussera pas les pro-  
fesseurs d'autres instituts à demander la même modification.

M. Baumann fait remarquer la différence des études <sup>généralistes</sup> en médecine  
dentaire et des élèves de l'Institut des Sciences de l'Education  
ou de l'Ecole d'Interprètes, qui ne sont pas bacheliers.

M. Rutishauser est d'avis de ne pas s'occuper des conséquences  
de la mesure, si la demande est justifiée pour l'Ecole dentaire.

La modification du statut des professeurs est admise en prin-  
cipe sans avis contraire.

M. le Doyen estime que ~~deux~~ des deux Collèges de professeurs  
prévus dans le plan de réorganisation, l'un est de trop. Sur  
proposition de M. Nally, la Faculté décide de ne conserver dans  
la nouvelle organisation que le Collège interne destiné à étudier  
les questions administratives, puisque pour les questions de  
Faculté, les professeurs de l'Institut dentaire auront dorénavant  
les prérogatives des professeurs extraordinaires de la Faculté  
et siégeront à la Faculté.

Cependant M. le Doyen fait remarquer une anomalie grave. Les  
professeurs extraordinaires de la Faculté sont nommés pour 3 ans  
et ceux de l'Institut dentaire sont nommés à vie, et M. Rutishauser  
ne pense pas qu'ils puissent être en même temps nommés à vie et  
professeurs extraordinaires à la Faculté. Nous ne pouvons avoir  
à la Faculté deux sortes de professeurs extraordinaires.

M. Held propose d'étudier la question avec les professeurs de  
l'Institut et de soumettre ce problème à un juriste.

Le Projet de réorganisation prévoit de créer un enseignement  
de clinique chirurgicale restreint, mais adapté aux dentistes.

M. Jentzer craint de diminuer leur culture générale médicale, et d'ailleurs, qui donnerait cet enseignement spécialisé ?

M. Held pense qu'un collaborateur du professeur de chirurgie pourrait s'en charger, à défaut de ce dernier.

Il faudrait aussi s'entendre sur les éléments de chirurgie qui sont utiles aux dentistes, remarque M. Martin.

M. Held estime que cet enseignement pourrait traiter quelques chapitres d'intérêt général utiles aux dentistes, comme par exemple la traumatologie, et qu'il éviterait des chapitres inutiles, comme par exemple la chirurgie gynécologique. Il faut encore remarquer qu'il faudrait agir de même avec la médecine interne, la rhinologie et la dermatologie.

M. Bujard craint que ces propositions n'éloignent du but idéal qui est de transformer peu à peu les dentistes en véritables médecins spécialistes. C'est dans l'espoir d'en arriver là un jour qu'on a rattaché l'Institut dentaire à la Faculté.

M. Rutishauser comprend cette réticence, et désirerait aussi que cet idéal puisse être atteint, mais pratiquement c'est impossible, et en général plus les dentistes sont médecins, plus les dents sont en désordre. On doit donc choisir de donner des cours appropriés aux préoccupations essentielles des dentistes, cours qui doivent être techniques avant tout, sinon ~~xx~~ ils n'intéresseront pas les dentistes.

M. Bujard propose de renforcer les exigences pour le doctorat en contre-partie de l'abandon d'une formation médicale telle qu'on la souhaitait pour chaque dentiste.

M. Mozer insiste encore sur la nécessité d'organiser le plan d'études et l'horaire de façon que les cours prévus soient réellement suivis.

M. Nally explique que les aides techniques prévus dans le plan de réorganisation permettront précisément aux étudiants de se décharger de certaines besognes de technique non spécialisée et de suivre davantage de cours. *De manière*

M. Held demande si la Faculté est d'accord de rendre officiels les cours de post-gradués pour que leurs frais puissent être couverts. Le Doyen pense qu'il suffit de les faire inscrire au programme et de demander au Département le crédit nécessaire.

En fin de séance, Monsieur le Doyen annonce à la Faculté que le Doyen René Fabre, de la Faculté de Pharmacie de Paris a fait à la chaire de Chimie physiologique une belle conférence et a remis à cette occasion une adresse de la Faculté de Pharmacie de Paris à la Faculté de Médecine, ainsi qu'un beau volume sur les grandes figures de la pharmacie française. La Faculté est d'accord que le Doyen remercie le Prof. Fabre et la Faculté de Pharmacie de Paris.

Séance de Faculté du 6 février 1956 à 17 h.15 (séance plénière).

Présents : Monsieur Chatillon, doyen de la Faculté, MM. Montant  
Baumann, Bamatter, Walthard, Frommel, Bickel, Morel,  
Martin, Patry, Montandon, Held, Rutishauser, Duchosal,  
Naville, Franceschetti, Posternak, Mozer, Jentzer,  
Olttramare, Jadassohn, Favarger.  
Excusés : MM. de Watteville, Gautier.

Chaire de Radiologie :

M. Martin lit le rapport de la Commission proposant la nomination de M. Sarasin comme professeur extraordinaire de Radiologie et recommandant l'appel de M. Candardjis au poste de Chef de service adjoint du service de Radiologie.

M. le Doyen demande si M. Sarasin aura un traitement pour son poste de chef de service.

M. Bickel et M. Rutishauser font remarquer que la question dépend de la Commission de l'Hôpital, mais M. Mozer pense qu'il faut admettre d'emblée que M. Sarasin ne dépendra pas de l'Hôpital au point de vue financier.

M. Bickel juge très acceptable la solution proposée par la Commission, qui correspond à celle de la première Commission, à la différence que l'on dispose maintenant d'un bon chef adjoint.

Sur demande de M. le Doyen, la Faculté précise le titre à donner à M. Candardjis. Ce sera :

Chef adjoint de l'Institut universitaire de Radiologie.

Répondant à une question de M. Bickel, M. Mozer suggère que M. Candardjis donne le cours de Radiologie propédeutique, qui d'ailleurs n'est pas officiel.

M. Montandon craint un peu de confier un enseignement à un jeune médecin qui n'est pas encore privat-docent; il devrait être proposé par M. Sarasin.

M. Bickel estime judicieux de mettre le cours sous le nom du professeur dans le programme; ainsi M. Candardjis touchera un casuel.

M. Jentzer remarque encore qu'il ne faut pas fixer définitivement les honoraires de M. Candardjis à 30.000 fr., mais prévoir un réajustement après 3 ans.

La séance est levée à 18 h.

Présents : Monsieur le Prof. Chatillon, Doyen,  
MM. Frommel, Morel, Naville, Patry, de Morsier,  
Walthard, Duchosal, Posternak, Baumann, Mach, Bujard,  
Montant, Jentzer, Mozer, Martin, Bamatter, Franceschetti,  
Bickel, Jadassohn, de Watteville, Rutishauser, Favarger.

1. Enseignement de l'anatomie topographique :

M. Baumann lit une lettre du Prof. Nissen déplorant les lacunes en anatomie des candidats lors de l'examen final et proposant de remédier à cet état de choses en imposant par exemple 2 heures d'anatomie dans les 2 derniers semestres.

M. Baumann observe que toutes les disciplines fondamentales sont oubliées en grande partie à la fin des études. Il propose d'imposer des cours de post-gradués obligatoires pour l'obtention des diplômes de spécialistes F.M.H. Ces cours pourraient être donnés par des P.D. sous le contrôle des professeurs du 1er cycle d'études et en liaison avec les professeurs des diverses spécialités. La chirurgie opératoire devrait aussi devenir un cours pour post-gradués, et comporterait des opérations sur gros animaux.

M. Jentzer relève les difficultés que cela soulèverait à cause des ligues antivivisectionnistes, mais approuve cette idée de chirurgie expérimentale.

M. Mach estime qu'il faudrait relever la valeur des diplômes F.M.H. qui ne correspondent actuellement qu'à des exigences quantitatives de nombre de semestres. On devrait aussi perfectionner les internes en médecine.

Plusieurs collègues insistent sur la nécessité de revaluer le diplôme F.M.H. et M. Jentzer déplore que la F.M.H. puisse imposer des directives qui devraient être du ressort des facultés.

M. Mach propose de limiter l'objectif pour l'instant à la formation des internes, ce qui pourrait aller plus vite.

La Faculté est d'accord d'étudier ce problème et une commission est nommée : MM. Martin, Montant, Mach, Franceschetti, avec M. Baumann comme président.

2. Candidature de M. Wilder Smith :

M. Frommel a consulté différents professeurs de la Faculté des Sciences qui ne voient pas d'objection à confier à un chimiste un cours de chimie pharmaceutique à la Faculté de Médecine. Il lit le rapport de la commission chargée d'étudier les titres et travaux de M. Wilder Smith et concluant qu'ils sont suffisants. La Faculté l'accepte par 20 oui contre 1 non et 1 blanc.

M. Frommel lit alors le rapport sur la thèse d'habilitation qui est accepté par 21 oui et 1 blanc.

3. Demande de M. Radouco de donner 2 heures de cours de P.D. :

M. Frommel estime cette seconde heure superfétatoire.

M. Bickel ne pense pas que la Faculté ait le droit de restreindre les heures de cours qu'un P.D. désire donner. Le Doyen se

renseignera auprès d'un juriste au Bureau du Sénat.

4. Question du stage obligatoire de 6 mois pendant les études :

Le Doyen lit la lettre du C.C. de la F.M.H. proposant d'imposer 6 mois de stage ininterrompu en Suisse, et la lettre du C.C. des candidats en médecine suisses demandant de pouvoir faire 2 stages de 3 mois, dont un éventuellement à l'étranger.

M. Bickel pense que cette question regarde la Commission des examens fédéraux, mais qu'il serait préférable de maintenir le stage en Suisse.

M. le Doyen craint de rebuter beaucoup d'étudiants américains au profit des orientaux en imposant 6 mois de stage en Suisse.

M. Mach estime le système des 2 x 3 mois préférable au point de vue pratique à cause du service militaire, et pense que dans un stage de 6 mois consécutifs, le candidat se considérera comme un interne et négligera ses études.

M. de Watteville constate que la formation pratique est moins longue en Suisse que partout ailleurs. Il faudrait réintroduire le stage de 6 mois après la fin des études, c'est-à-dire au tout dernier semestre.

M. Frommel désire une coordination avec les autres facultés suisses, sinon les étudiants iront ailleurs. Si l'American Board est d'accord, on peut autoriser les Américains à faire le stage chez eux, mais les Suisses ne devraient pas y être autorisés.

M. le Doyen répondra au C.C. de la F.M.H. que le ~~xxx~~ stage de 6 mois en Suisse à la fin des études est préférable, et aux C.C. des candidats en médecine suisses que le stage ne peut être fait à l'étranger.

5. Demande des Prof. de Morsier et Duchosal relative à des lits supplémentaires :

M. Bickel expose à nouveau combien il est important de ne pas dissocier le service de Médecine et de Neurologie. Les entrées devraient toutes se faire par la Clinique médicale, sinon il risque de ne plus y avoir de cas de neurologie pour les étudiants. Il y a déjà de nombreux bulletins d'entrée portant "Service de Neurologie". M. de Morsier a déjà 59 lits au lieu des 40 prévus; on ne peut lui accorder davantage. L'autonomie de la Neurologie a été prévue en faveur de M. de Morsier à titre personnel, étant entendu que la question serait réexaminée à son départ.

M. de Morsier dit que M. Bickel a le droit de retenir les cas qui l'intéressent. Sa demande de lits concerne l'Hôpital futur, et vise à ne pas amputer l'étage prévu pour la Neurologie des lits qui y ont leur place d'après les plans.

M. Rutishauser estime que la Médecine interne doit s'occuper de tous les cas, et que le rôle du spécialiste est d'étudier à fond quelques cas importants pour sa spécialité. Il doit approfondir et non s'étendre en quantité.

M. Bickel fait observer que dans le nouvel Hôpital, il y aura 60 lits de moins en Médecine I et 37 de moins en Médecine II; il n'est pas normal qu'il y en ait davantage en Neurologie.

M. Mach souligne que tous les services ont accepté une diminution de 20 % de leurs lits pour permettre aux maladies chroniques d'aller à Beau-Séjour; étant donné l'accroissement de la population, on a prévu d'autre part une augmentation de 10 % des lits totaux, mais le nouvel Hôpital ne dépassera pas 1000 lits. En définitive les services ont donc dû consentir à une diminution de 10 % du nombre des lits, et c'est ainsi que la Clinique thérapeutique verra ses lits passer de 167 à 150. La diminution est de 17 lits et non de 37, comme l'a dit M. Bickel à la suite d'une erreur des architectes. La Neurologie peut parfaitement faire le même sacrifice que les autres et se priver de certains cas, comme par exemple ceux de neurologie infectieuse.

A mains levées, la proposition de M. de Morsier est rejetée à l'unanimité.

M. Bickel craint aussi que les 10 lits demandés par M. Duchosal ne soient l'embryon d'un service autonome de Cardiologie, et réitère les objections qu'il a émises au sujet de la Neurologie : les étudiants ne verront plus de cas de cardiologie si les malades entrent directement en cardiologie. M. Duchosal pourrait très bien examiner ses malades en Médecine.

M. Duchosal souligne qu'il n'a jamais eu l'intention de demander la création d'un service de Cardiologie. Il désire un très petit nombre de lits pour pouvoir faire des examens cardiologiques spéciaux. Ces lits pourraient être rattachés administrativement à la Clinique médicale.

M. Martin se demande si techniquement on peut faire ces examens spéciaux dans le service de Médecine interne et

M. Mozer pense que l'on peut prévoir une salle en Clinique médicale pour ces malades, à proximité du centre de Cardiologie.

M. Rutishauser relève que M. Duchosal n'a pas la responsabilité générale de la Cardiologie à l'Hôpital, mais doit pouvoir examiner certains cas.

M. de Watteville souligne que l'activité du chirurgien dépend souvent de l'examen cardiologique. Quelques lits réservés à l'examen préopératoire seraient justifiés. C'est aussi ce que préconisent M. Mach et M. Baumann.

M. Bickel propose de demander à la Commission de l'Hôpital de prévoir quelques lits à disposition de M. Duchosal avec les installations nécessaires et en liaison avec la Clinique médicale, sans qu'un service de lits spécial soit créé.

Cette proposition est adoptée par la Faculté.

M. Martin renseigne encore la Faculté sur l'organisation du Cours de Perfectionnement de 1956.

Séance levée à 19 h.45.

Séance de Faculté du 16 mars 1956 à 17,h.15.

Présents : Monsieur le Doyen Chatillon, MM. de Watteville, Grasset, Franceschetti, Frommel, Naville, de Morsier, Morel, Patry, Bamatter, Gautier, Montandon, Walthard, Jadassohn, Baumann, Posternak, Duchosal, Mach, Bujard, Ultramare, Mozer, Rutishauser, Montant, Favarger.

Excusés : MM. Jentzer, Bickel, Martin.

Monsieur le Doyen lit une lettre de M. Montandon annonçant sa démission de la Commission d'étude d'un centre de stomatologie. M. Montandon estime cette création peu opportune actuellement.

Monsieur Rutishauser, démissionnaire du Comité genevois du Fonds national de la recherche scientifique, est remplacé par M. Posternak. Le second membre sera M. Mach, et M. Franceschetti sera suppléant.

MM. Naville (président), Carozzi et Jadassohn forment la *Commission pour* la candidature du Dr. C. Guerdjikoff au titre de P.D.

MM. Rutishauser (président), Morel et de Morsier forment la commission pour la candidature du Dr. E. Wildi au même titre.

Monsieur le Doyen lit une lettre de la Commission genevoise de radioactivité demandant la désignation de délégués de la Faculté.

Monsieur Franceschetti souligne l'importance de la génétique dans cette question et propose de nommer M. Klein. Les autres délégués seront MM. Mach et Favarger

M. Mach propose de nommer une commission des isotopes au sein même de la Faculté, pour étudier la question en collaboration avec les autres organismes.

Monsieur le Doyen, MM. Mach, Posternak et Favarger en feront partie.

A propos d'une lettre du "Groupement romand d'Hygiène industrielle et du Travail" invitant la Faculté à se faire représenter à une séance, Monsieur le Doyen propose d'étudier la question de l'enseignement de cette discipline. Le problème devrait être repris par la Commission nommée au départ de M. Carozzi.

Sur proposition de M. Baumann, la tâche de la Commission s'étendra non seulement au côté médical, mais à l'aspect social de la question.

M. Rutishauser propose de coordonner les efforts de la Faculté de Genève avec ceux de la Faculté de Lausanne, et de voir la part qui pourrait revenir à chacune des deux universités, car si les universités romandes marchent en ordre dispersé, elles se feront de plus en plus dépasser par l'Université de Zürich et le Polytechnicum.

Monsieur le Doyen lit une lettre signée de MM. Rutishauser, Franceschetti, de Watteville, Bickel, Baumann, Posternak et Favarger, faisant quelques suggestions au sujet du problème des examens.

Monsieur le Doyen souligne la complexité de cette question et propose de nommer une commission.

M. Baumann rappelle qu'une commission antérieure avait proposé de nommer un assistant administratif du Doyen, et le Doyen estime judicieux de joindre à cette étude le problème de l'échec aux examens. Il lit la lettre de M. Posternak à ce sujet. Il propose aussi que des commissions d'équivalence examinent chaque cas, et non pas seulement quelques cas difficiles.

Pour la section anatomo-physiologique, cette commission comprendra MM. Bujard, Baumann et Posternak, et pour la section clinique, MM. Patry, Walthard et Bamatter.

M. Franceschetti estime que la Commission pour l'étude du problème des examens en viendra obligatoirement à proposer la nomination d'un organisateur rétribué, et qu'il faudra aussi à tout prix obtenir des coexamineurs payés. Sinon, les examens cantonaux ne seront jamais équivalents aux examens fédéraux, et les diplômes, qui prétendent qu'il en est ainsi, continueront d'être une tromperie.

MM. Rutishauser, Montandon, de Watteville et Gautier approuvent entièrement M. Franceschetti et soulignent que Genève est la seule Faculté de Suisse où les coexamineurs ne sont pas rétribués.

M. Rutishauser propose de répondre à la lettre du Recteur que la Faculté est désireuse de mieux organiser les examens, mais qu'elle lui demande son appui pour obtenir un organisateur rétribué.

M. Baumann propose que la Faculté attribue à M. Demole, par exemple, un premier émolument (2'000-2'500 Fr.) puis de demander à l'Etat de continuer.

M. Montant estime qu'il faut revenir à la charge pour demander d'augmenter les droits d'inscription des examens cantonaux, ce qui permettrait de rétribuer le directeur des examens.

M. Baumann pense qu'il faut joindre à la demande au Recteur un dossier explicatif complet, avec exposé des motifs, sinon le Département refusera.

M. Mach souligne combien il est important que les propositions de la Faculté soient bien étudiées, et combien il est important que par des contacts personnels avec les autres facultés, notre Faculté fasse comprendre quels sont ses problèmes.

En conclusion, Monsieur le Doyen demandera à M. Demole de se charger de cette organisation des examens, et il engage les professeurs de la Faculté à lui faciliter la tâche autant que possible.

Chaire de chirurgie :

M. Bujard lit le rapport préliminaire de la Commission, et Monsieur le Doyen remercie pour le grand travail qu'elle a déjà accompli.

M. Montant craint un éparpillement regrettable si l'on prévoit que le 2ème Service de chirurgie devient un service spécialisé. M. Bujard ayant parlé d'attribuer la Traumatologie au 2ème Service, M. Montant remarque que cela correspond à la bonne moitié des cas.

M. de Watteville pense que si la Traumatologie est attribuée au 2ème Service, il faut aussi prévoir un enseignement de traumatologie par le titulaire du 2ème Service.

Séance levée à 6 h.40.

\* \*  
\*

Séance de Faculté du 23 avril 1956 à 17 h.15.

Présents : Monsieur le Doyen, MM. Fernex, Naville, Frommel, Patry, Sarasin, Walthard, Bamatter, Mozer, Martin, Gautier, Baume, Ackermann, Rutishauser, Posternak, Baumann, Jentzer, Bujard, Mach, Held, Jadassohn, de Watteville, Grasset, Montant, Duchosal.

Excusés : MM. Bickel, Oltramare, Montandon, Morel.

Collation du doctorat honoris causa au Dr. Ross, aux Prof. Chompret et Boisson.

Après lecture des rapports établis par le Collège des professeurs de l'Institut de Médecine dentaire, plusieurs collègues s'associent aux éloges prononcés et la Faculté décide d'accepter les propositions du Collège et de les transmettre au Bureau du Sénat.

Monsieur Gautier annonce à la Faculté que le Prof. Glanzmann quitte son poste à Berne et que le Prof. Bamatter serait appelé pour le remplacer. M. Gautier se déclare prêt à quitter son poste prématurément en 1957 déjà et ajoute que Monsieur Borel serait d'accord de considérer la chaire de Genève comme disponible.

Question des examens : Monsieur le Doyen annonce à la Faculté que le Dr. Demole a accepté de s'occuper de l'organisation des examens.

M. le Doyen soulève la question de l'étudiant Mackta, qui a obtenu les notes 3 à 4 chez M. Jadassohn et chez M. Franceschetti.

Plusieurs collègues, donnent leur impression sur cet étudiant et la Faculté décide que cet étudiant a échoué à ses examens, étant donné que l'opinion générale de la Faculté est défavorable en ce qui concerne la qualité de cet étudiant.

M. Patry lit le rapport de la Commission pour le prix de Faculté. Monsieur Veraguth recevra le 1er prix et les 2/3 de la somme allouée, Monsieur Paccaud recevra le 2ème prix avec 1/3 de la somme allouée.

M. Favarger lit le rapport pour le prix Humbert et la Faculté décide d'accorder ce prix au Dr. Scheidegger.

M. le Doyen lit une lettre du Président Borel à propos d'une question de Felice concernant la création d'une chaire d'homéopathie et d'une chaire de chiropratique à la Faculté de Médecine.

M. Mach estime que l'on doit fournir à M. Borel les éléments de la réponse qu'il doit faire au Grand Conseil, afin qu'il ait les arguments nécessaires.

M. Rutishauser pense qu'il faut montrer ce que la Faculté a fait dans le domaine de la chiropratique pour ne pas donner l'impression d'une opposition systématique.

M. Walthard fera un rapport sur la chiropratique.

En ce qui concerne l'enseignement de l'homéopathie, M. Frommel observe qu'elle relève de la psychothérapie et M. Jentzer pense qu'il faut faire attention de ne pas froisser ceux qui se soignent par ce moyen.

M. Baumann propose de répondre que l'enseignement de la Faculté est basé sur des méthodes objectives et scientifiques et que l'homéopathie est en dehors de cet enseignement.

M. de Watteville pense qu'il faut faire attention de ne pas laisser croire que la Faculté assimile l'homéopathie à du charlatanisme. M. Grasset approuve cette remarque.

M. le Doyen répondra dans le sens de l'observation de M. Baumann.

Monsieur Rutishauser a son mandat renouvelé dans la commission du fonds Frankfeld.

M. Rutishauser demande à quoi en est l'Institut de Biologie et Chimie médicales et

M. Bujard répond que cet Institut n'est pas florissant, car la Faculté des Sciences n'encourage guère les étudiants à poursuivre leurs études pour le diplôme de Biologie et de Chimie médicales.

M. Frommel propose un allègement du programme et estime qu'il serait bon de subdiviser ce diplôme en différentes sections. Le programme de cet Institut est intéressant, mais trop lourd.

M. Bujard estime aussi le programme trop chargé, mais la Faculté des Sciences en est responsable, car si l'on n'avait pas accepté ses propositions, la création de cet Institut aurait été refusée au Sénat.

M. Bujard a son mandat renouvelé comme administrateur de l'Institut de Biologie et de Chimie médicales.

Toutes les autres commissions sont également renouvelées.

M. le Doyen lit une lettre du Dr. Geisendorf demandant que son cours soit honoré pour les 2 ou 3 heures qu'il donne effectivement.

M. de Watteville précise que l'enseignement de M. Geisendorf est coordonné avec celui des Cliniques de gynécologie et d'obstétrique. Il est impossible de donner le cours de propédeutique gynécologique en une heure seulement, et la proposition de M. Geisendorf d'introduire l'enseignement de l'examen gynécologique est judicieuse. Les 3 heures qu'il demande sont motivées.

M. le Doyen désire que l'on mette au point l'horaire de ce cours pour éviter des chevauchements.

M. de Watteville propose d'introduire 3 heures au 7ème semestre.

Une commission est nommée pour examiner les titres et travaux du Dr. Plattner (MM. Mach, Martin et Bickel. *Card. PA.*)

M. Nayille lit le rapport concernant la candidature du Dr. Guerdjikoff. Son opinion favorable est appuyée par MM. Frommel, Grasset et Jentzer, qui ont eu l'occasion de le voir le Dr. g.

au travail. Il est important de le retenir à Genève.

Les titres et travaux du Dr. Guerdjikoff sont acceptés par 22 oui, 1 blanc, sur 23 votants.

M. Frommel propose les sujets de la leçon d'épreuve du Dr. Wilderschmith. La Faculté autorise M. Wilderschmith à prendre ses notes pour donner sa leçon, étant donné sa difficulté à parler le français. La leçon est fixée à la fin du semestre d'été.

M. Martin renseigne encore la Faculté sur le cours de perfectionnement de l'automne 1956, et propose que le Prof. Debré fasse une conférence sur un sujet de déontologie médicale.

Séance levée à 18 h.55.

\* \*

\*

Séance de Faculté du 28 mai 1956 à 17 h.15.

Présents : Monsieur le Doyen, MM. Bamatter, Baumann, Bickel, Bujard, Demole, Duchosal, Franceschetti, Frommel, Gautier, Held, Jentzer, Mach, Martin, Monnier, Morel, de Morsier, Mozer, Naville, Rutishauser, Sarasin, Walthard.

Excusés : MM. Favarger, Montant, Patry, Posternak.

1. Le procès-verbal est lu et adopté.
2. Communications du Doyen (voir annexe I)

De plus :

M. Fernex a été élu Président du Collège des chefs de service de l'Institut Dentaire pour la prochaine période administrative.

La leçon d'épreuve du Dr. Wilderschmith aura lieu à la fin du semestre.

3. Lecture de la lettre de candidature du Dr. François Martin au titre de Privat-Docteur.

La commission est formée de MM. Naville, président, Morel et de Morsier.

M. Frommel insiste pour que les candidats au titre de P.D. indiquent les dates de leurs stages ou assistances, et donnent des résumés de leurs travaux principaux.

4. Cours généraux du semestre d'hiver 1956/57.

on désire avoir une conférence d'un membre de la Faculté sur une personnalité médicale du XVI<sup>o</sup> siècle. Parmi les noms prononcés, celui du Dr. J. Starobinski semble obtenir la préférence.

5. 75<sup>o</sup> anniversaire de la fondation de l'Institut de médecine dentaire.

Programme des manifestations publiques (annexe II)

Communications du Doyen:

1. Lors de la séance des professeurs ordinaires du 9 mai dernier, Monsieur le Professeur Franceschetti a été désigné comme doyen et Monsieur le Prof. Posternak comme secrétaire, M. le Prof. Favarger comme vice-secrétaire de la Faculté pour la période administrative du 15.7.56 au 15.7.58.
2. Lors de la Séance du Sénat du 17 mai 1956 ont été élus:  
en qualité de Recteur de l'Université: Monsieur le Professeur Paul Wenger, de la faculté des Sciences, actuellement <sup>le</sup>vi-recteur.  
en qualité de vice-Recteur; Monsieur le Professeur Jacques Courvoisier, actuellement doyen de la faculté de théologie.  
en qualité de secrétaire du Sénat: Monsieur le Professeur J-A. Baumann.
3. Monsieur le Professeur P. Gautier a donné sa démission de prof. ordinaire de clinique de pédiatrie pour le 31 mars 1957.

M. le Doyen, approuvé par l'assemblée unanime, estime que la participation financière de la Faculté est une question de simple équité, puisque les fonds de la Faculté proviennent en partie des droits versés par les étudiants en médecine dentaire.

M. Held explique que les dépenses pour cet anniversaire ont été budgétées à fr. 1500.- environ pour lesquels on compte sur une subvention de l'Etat.

DECISION

La Faculté décide d'y participer pour une somme de fr. 500. - au minimum, et jusqu'à 1000.- si nécessaire.

6. Enseignement de la psychologie médicale.

Rapport de M. Morel, au nom de la Commission (annexe III).

M. le Doyen remercie la commission et en résume les conclusions.

M. de Morsier trouve que ce projet introduit d'un seul coup un trop grand nombre d'enseignements de la psychologie. Il propose qu'on le limite, pour le moment, à la psychologie clinique, pour laquelle le Prof. A. Rey lui paraît particulièrement indiqué.

La psychologie expérimentale est déjà enseignée à la Faculté des Sciences; les cliniciens, neurologue et psychiatre en particulier, peuvent facilement se charger du reste.

M. Baumann insiste sur l'importance de donner aux étudiants un enseignement à chacun des degrés de leurs études. Il faut que cette psychologie soit adaptée à la médecine.

M. E. Martin : la Commission a souscrit à l'unanimité à la solution des 3 degrés correspondant à :

- 1<sup>o</sup> degré : parallèle à la physiologie
- 2<sup>o</sup> degré : avec la propédeutique clinique.
- 3<sup>o</sup> degré : psychothérapie pendant les semestres cliniques.

M. Bickel demande que la Commission soit réunie à nouveau pour faire des propositions quant aux titulaires de ces enseignements, tout en évitant de réclamer 3 nominations nouvelles.

M. Baumann explique que la Commission veut avant tout intégrer cet enseignement dans les cours correspondants. Il signale que M. Posternak, absent aujourd'hui, compte réclamer aussi un enseignement de statistique indispensable actuellement à la physiologie.

M. Franceschetti propose de commencer, pendant 1 ou 2 semestres, par un essai à un échelon; mais MM. Morel, Held, E. Martin, Frommel ne sont pas d'accord sur l'échelon à choisir pour débiter.

M. le Doyen résume la discussion et soumet à l'assemblée les deux propositions principales :

- a) essai à un échelon
- b) enseignement d'emblée en 3 degrés

DECISION

Cette dernière est seule retenue par la Faculté qui décide de renvoyer la question à la Commission, avec mission de proposer des noms de titulaires pour les divers degrés de l'enseignement de psychologie médicale, et un programme précis (nombre d'heures, matière des cours, etc.)

De plus, MM. Mach et de Morsier sont ajoutés à la dite Commission.

7. Proportions individuelles :

M. E. Martin signale le passage à Genève du Dr. J. Bourdillon, élève de notre Faculté, travaillant depuis de nombreuses années à Albany ( N.Y.) et tout prêt à collaborer avec nous pour les échanges avec les U.S.A.

M. Baumann rappelle l'existence d'une commission permanente à cet effet, présidée par M. Posternak, et propose d'y signaler la chose.

Séance levée à 18 h.35.

+

+

+

*Lu/Amos*

Séance de Faculté du 6 juin 1956 à 17 h.15

Présents : Monsieur le Doyen, MM. Frommel, Demole, Bamatter, Fernex, Baumann, Baume, Ackermann, Nally, Bujard, Grasset, Jadassohn, Favarger.

Excusés : MM. Held, Martin, Morel, Neville, de Watteville.

Monsieur le Doyen lit une lettre de Monsieur Martin déclarant qu'il renonce à son enseignement de pharmacologie à l'Institut dentaire. Le Doyen transmettra cette lettre au Département.

Monsieur Frommel constate qu'il avait démissionné en son temps, car aucun enseignement utile ne peut être donné avec une seule heure de cours par semaine.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente ainsi que d'une lettre de M. Held donnant son point de vue sur la réorganisation de l'Institut dentaire. La création d'un certificat de post-gradué lui paraît opportune.

M. Nally fait remarquer que la lettre de M. Held ne donne que son point de vue personnel et

M. Fernex regrette l'absence de ce collègue qui souhaitait l'intégration des professeurs de l'Institut dentaire à la Faculté de Médecine. Cependant les autres professeurs de l'Institut ne sont plus persuadés que cette intégration soit possible ou souhaitable.

MM. Ackermann, Baume, Fernex et Nally ont conféré ensemble et M. Fernex donne lecture des conclusions auxquelles ils sont parvenus. Il donnera copie de ce texte à la Faculté.

M. Ackermann souligne encore la position un peu humiliante des dentistes vis-à-vis de la Faculté de Médecine. La population demande surtout de bons techniciens, dit-il. Il propose que l'Institut se sépare de la Faculté et forme une faculté autonome d'Odonto-stomatologie. Ainsi prendrait fin la situation désagréable qui règne actuellement. Vu l'intérêt très moyen de la Faculté de Médecine pour l'Institut dentaire, l'incorporation des professeurs à la Faculté de Médecine paraît impossible.

M. Bujard juge la situation trop nouvelle pour qu'une décision immédiate puisse être prise.

M. Frommel souligne l'incompétence des professeurs de la Faculté de Médecine pour les problèmes qui intéressent l'Institut dentaire et l'incompétence réciproque des professeurs de l'Institut dentaire pour les problèmes de la Faculté de Médecine. La proposition de séparation lui paraît intéressante, car une distinction claire est préférable. Cependant la création d'une nouvelle faculté créerait des difficultés sans fin. Il serait préférable de prévoir un Institut très autonome.

M. Ackermann fait remarquer que la malaise entre la Faculté de Médecine et les Instituts dentaires n'est pas particulier à Genève. Si une Faculté odonto-stomatologique peut être créée à Genève, toutes les autres universités suivront.

Selon M. Baume, le recrutement des dentistes est difficile parce que l'art dentaire n'est pas au même niveau que la médecine, mais s'il n'y a plus assez de dentistes, les techniciens auront bientôt l'autorisation de pratiquer.

M. Baume remet à chacun des membres de la Faculté un mémoire sur la réorganisation de l'Institut dentaire.

M. le Doyen demande encore aux professeurs de l'Institut dentaire un "rapport d'introduction" avec l'exposé des propositions de la majorité et de la minorité des professeurs de l'Institut dentaire.

Séance levée à 18 h.30.

Séance de Faculté du 13 juin 1956 à 17 h.15.

Présents : Monsieur le Doyen, MM. Bickel, Frommel, Naville, Gautier, Montant, Demole, Montandon, Walthard, Monnier, Rutishauser, Posternak, Mach, Baumann, Jentzer, Bujard, Franceschetti, Mozer, Grasset, Jadassohn, Duchosal, de Morsier, Sarasin, Favarger.

Excusés : de Watteville, Martin, Patry.

Lecture est faite du rapport de la commission nommée pour étudier la succession du Prof. Gautier à la chaire de Pédiatrie. Ce rapport propose l'appel du Prof. Bamatter.

M. Frommel fait remarquer que le Prof. Fanconi atteint bientôt la limite d'âge. Une assurance de M. Bamatter de rester à Genève au départ de M. Fanconi serait bienvenue.

M. Franceschetti trouve inutile de demander cette assurance, car il ne faut pas exagérer avec les engagements que l'on demande aux nouveaux titulaires de chaires.

M. Bujard demande si M. Bamatter gardera sa chaire de Puériculture et

M. le Doyen propose de le nommer professeur de Clinique de Pédiatrie et de Puériculture.

M. Mach estime qu'il faut le nommer professeur de Clinique de Pédiatrie et le laisser décider du sort du cours de puériculture.

La Faculté discute la question de savoir s'il faut introduire le terme de professeur de clinique et de policlinique de Pédiatrie, mais sur proposition du Doyen, elle y renonce, car il n'y a pas d'enseignement obligatoire de policlinique de pédiatrie.

Lecture est faite d'une lettre de M. Martin proposant que M. Junet lui succède pour l'enseignement de la pharmacologie à l'Institut dentaire.

Messieurs Bickel et Rutishauser estiment opportun de nommer une commission tout en reconnaissant que le choix de M. Junet serait très heureux.

Lecture est faite du rapport de M. Walthard sur la réponse à donner au Département à propos de la question de Felice sur l'enseignement de la chiropratique. Ce rapport conclut que cet enseignement n'est pas opportun.

M. Bickel lit le rapport de la commission chargée d'étudier les titres et travaux du Dr. Plattner, candidat au titre de privat-docent. Ce rapport est très favorable au candidat et est accepté par 19 voix et 3 blancs sur 22 votants.

M. Bickel lit ensuite le rapport de la commission nommée pour étudier les titres et travaux du Dr. Chauvet, candidat au titre de privat-docent. Ce rapport est également très favorable au candidat et la candidature Chauvet est appuyée par plusieurs collègues. La Faculté accepte ce rapport par 22 voix sur 22 votants.

M. Bickel lit encore le rapport de la commission au sujet du travail d'habilitation du Dr. Arnold. Ce rapport est adopté par 20 voix sur 22 votants.

M. Franceschetti pose quelques questions au sujet de la succession à la chaire de Chirurgie, demandant en particulier s'il est exact que des candidats étrangers ont été pressentis et qu'il y a eu des refus, et s'il est exact que la commission ait voulu imposer à un candidat éventuel la collaboration de tel ou tel chirurgien.

M. Bujard répond au nom de la commission qu'en effet un candidat étranger s'est désisté à la dernière minute, mais que jamais la commission n'a imposé de collaboration, qu'elle a simplement demandé si le candidat accepterait ou non tel collaborateur.

M. Franceschetti estime qu'il faut être très prudent à ce sujet : une simple demande dans ce sens constitue déjà une hypothèque. L'importance de la chaire de chirurgie est trop grande pour qu'on néglige de prendre toutes les précautions possibles.

M. Bujard précise que la cause du refus ne ~~fx~~ vient certainement pas de cette demande de collaboration.

MM. Bickel et Mach insistent aussi sur la nécessité de ne pas hypothéquer l'avenir et précisent que telle est bien l'opinion de la commission.

M. Jentzer souligne encore que tous les candidats examinés sont chirurgiens des hôpitaux et agrégés des hôpitaux, ce qui donne une certitude quant à leur formation générale de chirurgiens. C'est là l'immense avantage de la chirurgie française.

Séance levée à 18 h.30.

25 juin 1956

Leçon d'Épreuve de P.D.

de M. Wilder Smith, Dr Sc. qui a déjà été accepté sur titres et dispensé du travail d'habilitation.

Sont présents: M.M. Le Doyen Chatillon, Baumann, Favarger, Bujard, Posternak, Frommel, Patry, Walthard.

Monsieur Wilder Smith a tiré au sort le sujet:

"Chimiothérapie du Diabète"

sur lequel il fait une leçon.

A la suite de celle-ci les professeurs réunis ont décidé d'accepter cette leçon qui permettra à M. Wilder Smith d'égre agréé comme Privat-Doctent a La Faculté de Médecine avec l'autorisation du Département, le candidat n'étant pas posteur du titre de docteur de notre université.

Le Doyen:

Séance de Faculté du 25 juin 1956 à 17 h.15.

Présents : Monsieur le Doyen Chatillon, MM. Naville, Morel, Martin, Montant, Mozer, Patry, de Morsier, Walthard, Jadassohn, Bujard, Grasset, Jentzer, Ultramare, Baumann, Posternak, Favarger, Mach, Duchosal, Rutishauser, Demole, Franceschetti, Brocher, Frommel, Bickel, Monnier, Bamatter, Gautier, Sarasin.

Absents : MM. de Watteville, Montandon.

M. Grasset donne des informations à la Faculté au sujet du Congrès international sur la poliomyélite qui aura lieu à Genève du 1er au 8 juillet 1957. Il demande à la Faculté son appui et son concours.

M. Bujard lit le rapport de la Commission chargée d'étudier la succession du Prof. Jentzer à la chaire de Clinique chirurgicale. Cette lecture dure de 17 h.26 à 18 h.18.

M. Patry affirme son respect des usages de la Faculté et précise qu'il n'est pas candidat. Il ne le serait que s'il connaissait les conditions de cette candidature. Dans une entrevue qu'il a eue avec M. Rudler, ce dernier lui a précisé qu'il était un candidat éventuel. M. Patry lui a demandé si son chef, le Prof. Monod, était au courant. Sur sa réponse négative, il lui a conseillé de conférer avec son chef. M. Patry demande à la Faculté si elle est sûre de l'acceptation de M. Rudler. M. Patry voit une erreur dans le titre du rapport, ce n'est pas toute la chirurgie qui est en cause, c'est la chaire de clinique chirurgicale. Il se demande s'il ne faudrait pas étudier en tout premier lieu une réorganisation de la chaire de clinique chirurgicale.

M. le Doyen fait remarquer que tout le monde est d'accord; il s'agit bien de la chaire de clinique chirurgicale, et il rappelle que la Faculté a décidé de ne pas morceler la chaire de clinique chirurgicale.

M. Martin dit qu'il faut bien peser les garanties offertes par la candidature Rudler. Il n'est pas seulement le Parisien brillant, il est réservé et consciencieux comme un homme du Nord qu'il est. S'il venait, ce serait extrêmement heureux. Il est très nettement au-dessus des autres candidats possibles.

M. Franceschetti remercie la Commission du rapport qu'elle a fourni. Il estime que c'est un modèle de travail et d'objectivité. Il désire l'opinion des chirurgiens qui ne sont pas de la Commission.

M. Montant fait observer que les chirurgiens n'ont pas eu l'occasion de connaître la liste des candidats possibles. Il connaît MM. Rudler et Latarjet. Ce dernier promet énormément sans avoir encore toute l'expérience de Rudler. Il demande aussi à la Faculté de tenir compte de la valeur professionnelle des candidats. M. Latarjet est probablement mieux préparé à ce point de vue. Le caractère des candidats a de l'importance. Il désire savoir ce que la Commission sait à ce sujet.

M. Bujard précise que M. Rudler est d'un caractère très agréable. Selon M. Hamburger, c'est un esprit fin, ouvert et d'une amabilité indiscutable.

M. Montant demande quel sera son sort à l'arrivée du nouveau titulaire et espère obtenir quelques améliorations, comme des jours d'entrée fixes pour le second service. Il lui serait pénible d'aller quémander un privilège à un nouveau titulaire étranger.

M. Bujard pense que la Commission ne peut pas faire de promesses à M. Montant, mais que l'on peut envisager favorablement ces améliorations.

Pour M. Rutishauser le moins que l'on puisse dire c'est que les droits de M. Montant et des autres chirurgiens ne seront pas touchés. M. Rudler n'est pas un chicaneur, il désire collaborer, mais on ne peut pas lui imposer des conditions préliminaires.

M. Bickel estime que tout ceci est une question d'arrangements entre les professeurs. Une décision définitive est dangereuse. Il faut penser avant tout aux étudiants et à assurer les entrées nécessaires à la chaire de chirurgie.

M. Montant se demande encore si la Faculté ne pourrait pas attribuer l'enseignement de la traumatologie au 2ème service.

M. Bickel pense que lorsque le professeur de clinique chirurgicale sera nommé, la chose pourra être discutée; il ne serait pas correct de décider un changement de ce genre juste avant l'arrivée du nouveau titulaire.

M. Franceschetti propose que la Faculté assure M. Montant de son soutien dans les demandes légitimes qu'il formulera par la suite.

M. Montant remercie de cette assurance qui lui donnera plus d'aisance pour discuter avec M. Rudler.

M. Mach précise encore certains points au sujet du caractère de M. Rudler, qui est un homme sobre et réservé, un "très chic type", d'une correction très grande et également d'une grande générosité. Il comprend que M. Montant désire être appuyé par la Faculté et propose que la Commission réunisse ce collègue et le nouveau titulaire pour discuter de l'arrangement désiré par M. Montant.

M. Patry connaît tous les chirurgiens suisses, mais a travaillé plus particulièrement avec le Dr. Calame qu'il a beaucoup apprécié. M. Latarjet lui a fait très bonne impression, M. Rudler aussi, mais il ne peut cependant pas donner un avis très motivé. Il demande aussi d'avoir un peu plus l'occasion d'avoir des malades cliniques. S'il ne pouvait plus opérer, il devrait se retirer de la chirurgie.

M. Duchosal précise que ni M. Rudler ni d'autres n'ont fait de chirurgie cardiaque. M. Rudler espère en faire, mais n'a pas encore d'expérience personnelle. On serait en retard à Genève dans ce domaine et en particulier sur Lausanne. Il désire aussi que son service de cardiologie ne souffre pas de l'arrivée du nouveau titulaire.

M. Mach dit que M. Rudler a déjà opéré environ 150 chiens en guise de préparation à la chirurgie cardiaque.

M. Posternak renseigne la Faculté au sujet de la solution qui est entrevue concernant la chirurgie expérimentale. Elle pourrait s'abriter temporairement dans les nouveaux laboratoires de zootechnie que l'Ecole de Médecine demande depuis plusieurs années au Département des Travaux publics; mais ce n'est qu'une solution d'attente.

M. Montant constate que les candidats suisses sont mis en second rang. Si l'on devait en revenir à l'un d'eux, il recommande M. Calame et espère que de toute façon il sera pris dans la nouvelle équipe.

M. Bujard répond encore à une question de M. Gautier, en disant que l'on peut être sûr que M. Rudler acceptera.

M. Baumann demande que la Faculté soutienne également MM. Patry et Duchosal lorsqu'il s'agira d'établir un arrangement entre les diverses chaires de chirurgie.

M. le Doyen précise que la Faculté agira envers MM. Patry et Duchosal comme envers M. Montant.

M. Walthard ayant demandé si le nouveau titulaire posera encore des conditions,

M. le Doyen fait remarquer que les conditions de traitement ne regardent pas la Faculté, pas plus que les modifications dans l'administration de la Clinique chirurgicale, qui sont du ressort de la Commission de l'Hôpital. Les questions de crédit dépendent en revanche du Gouvernement.

La séance générale est levée à 19 h.05.

\* \*

\*

Genève, le 12 novembre 1956.

R A P P O R T

Concerne : leçon d'épreuve du Dr Edouard ARNOLD, médecin-chef du sanatorium populaire genevois de Montana, à l'amphithéâtre des policliniques.

Sujet tiré au sort : "Les modifications de la tuberculose pulmonaire après le traitement chimiothérapique"

Sont présents : MM.,

prof. Eric Martin, doyen

prof. J.C. Rudler

prof. K.M. Walthard

prof. F. Chatillon

prof. J.A. Baumann

prof. J. Posternak

prof. E. Bujard

prof. A. Montandon

L'assemblée est très clairsemée.

A la suite de la leçon, les professeurs réunis ont décidé à l'unanimité de proposer au Bureau du Sénat la nomination du Dr Arnold comme privat-docent à la faculté de médecine.

  
Eric MARTIN

Doyen

Séance de Faculté du 29 octobre 1956 à 17 h.

---

Présents : Monsieur le Doyen Eric Martin, Messieurs Montant, Walthard, Jadassohn, de Morsier, Bamatter, Gautier, Naville, Chatillon, Bujard, Franceschetti, Mozer, Duchosal, Rudler, Mach, Posternak, Montandon, Demole, Oltramare, Morel, de Watteville, Grasset, Favarger.

Excusés : Messieurs Bickel, Baumann, Patry.

La séance débute par quelques paroles d'introduction de Monsieur le Doyen Martin, qui rend hommage au dévouement et aux services rendus par son prédécesseur, Monsieur Chatillon. Il adresse également des paroles de bienvenue à M. Rudler. Le Doyen s'efforcera dans les séances de Faculté de ne pas liquider seulement les problèmes courants, mais de s'attaquer aux problèmes fondamentaux.

Tous nos collègues ont reçu une lettre de M. Gysin concernant les relations des professeurs de l'Université avec la CIA. Le Doyen nous annonce que le Président Borel s'occupe de la question.

M. Franceschetti désire être remplacé à l'Académie suisse des Sciences médicales. Ce remplacement sera assuré par M. Mach, déjà suppléant, et M. Montandon deviendra suppléant.

M. le Doyen Martin dit son intention de démissionner de la Commission du Cours de Perfectionnement et demande aux autres membres de cette Commission de bien vouloir continuer à en faire partir. Il demande en particulier à M. Mozer de bien vouloir étudier l'organisation de l'enseignement post-universitaire.

M. Montandon regrette beaucoup le départ de M. Martin, dont le dynamisme a assuré le succès des Cours de Perfectionnement.

M. le Doyen fait part à la Faculté du désir de M. Rudler de retarder sa leçon inaugurale jusqu'au début de janvier, ce qui est accepté.

En ce qui concerne les cours généraux de l'Université, M. Rudler a bien voulu accepter de faire une conférence sur les grands brûlés. Un des prochains sujets des cours généraux sera l'hérédité et la génétique. M. Franceschetti est d'accord de collaborer à l'organisation de ces cours.

M. le Doyen fait encore part du désir de la Faculté des Sciences de prendre contact avec des institutions internationales qui s'occupent de recherches, telles que le Battelle Memorial Institute. Pour la Faculté de Médecine, il serait intéressant d'avoir un contact meilleur avec l'OMS, ce qui pourrait être réalisé, par exemple, lors de réceptions.

Prix Humbert : Le règlement du prix Humbert est modifié. Il ne sera plus distribué que tous les 2 ans et les candidats pourront faire partie de tous les services cliniques et des instituts de recherches. La Faculté prend acte de cette décision.

Comptes de la Faculté : M. Walthard lit le rapport des vérificateurs des comptes et exprime, ainsi que toute la Faculté, sa gratitude à M. Chatillon pour l'augmentation du capital de 30.000 francs, augmentation qui s'est produite pendant son décanat.

M. le Doyen lit une lettre de M. Franceschetti proposant que M. Klein soit nommé chargé de cours de génétique humaine ou médicale. M. Klein est déjà chargé de cours à Bâle.

M. Morel appuie vivement la proposition de M. Franceschetti. Ce cours complèterait une lacune importante de notre enseignement. Appuyé par MM. Mach et Chatillon, M. Morel estime préférable le terme de génétique médicale qui éviterait toute confusion avec les cours qui se donnent à la Faculté des Sciences. Une commission est nommée comprenant M. Morel comme président, MM. Bamatter et Franceschetti.

Privats-Doctents.- M. le Doyen estime qu'il faudrait utiliser davantage les privés-doctents et même dans certains cas les charger d'enseignements officiels.

Il lit une lettre du Dr. Guerdjikoff demandant de changer le sujet de sa thèse d'habilitation et de le remplacer par un sujet plus actuel intitulé "Etudes récentes sur les risques de saturnisme dans les fabriques d'accumulateurs en Suisse Romande". La Faculté accepte ce changement.

Les rapports de commissions sur les candidatures des Dr. François Martin, Fabre et Erwin Wildi sont lus respectivement par MM. Naville, Mach et Morel. Ils concluent tous à l'admissibilité des candidats à subir les épreuves et ces candidats sont acceptés par 19 oui et 1 blanc sur 20 votants.

M. le Doyen Martin lit une lettre de candidature du Dr. Schifferli au titre de privat-docent.

M. Morel fait remarquer qu'il n'y a pas de privat-docent en psychiatrie et que cela lui serait très utile d'en avoir un, en particulier pour l'enseignement propédeutique. La commission est formée de MM. Morel et de Morsier, et Franceschetti comme président.

Commission pour le psychologie médicale et la psychothérapie.- M. le Doyen propose que M. Bamatter le remplace dans cette commission.

M. Morel propose également d'y adjoindre M. Posternak.

Commissions de la radioactivité.- M. Mach lit le rapport des commissions nommées à cet effet. Ces rapports renseignent la Faculté sur les diverses réunions qui ont eu lieu entre les représentants des Facultés, de la Commission genevoise de radioactivité et du Radium-Institut. Le rapport de la commission demande à la Faculté de réfléchir à la nature de l'organisme qui doit s'occuper de la radioactivité à Genève.

M. Posternak précise que la Faculté doit dire en particulier si elle désire une fondation ou un institut analogue à l'Institut Kocher de Berne. Il préférerait personnellement que soit créé un institut dépendant des Facultés.

M. de Watteville appuie la proposition de M. Posternak et se demande comment une fondation pourrait collaborer avec l'Hôpital, puisqu'il s'agit d'héberger des malades pour quelques jours. Il y aura même des difficultés avec un institut universitaire; il faudrait même séparer la partie hospitalière des laboratoires de recherches.

M. Montandon préfère aussi un institut rattaché à l'Hôpital, et signale combien sont importantes les protections nécessaires dans certains cas. Seul un institut particulier peut s'en charger, et dans l'organisation de cet institut, le bien des malades doit primer sur les recherches.

M. Grasset croit aussi qu'une fondation est inopportune, et d'ailleurs sur quoi serait-elle fondée, puisque l'aspect financier n'est pas réglé ?

M. le Doyen pense qu'il faut tout d'abord parer au plus pressé et voir ce qu'on peut faire pour les deux prochaines années. Il se demande si un institut du genre de celui de Berne pourrait s'occuper des malades et c'est ce qui presse le plus.

M. Posternak estime que l'institut projeté devrait surtout centraliser les moyens de recherches et de protection coûteux, car nous ne pouvons nous payer le luxe d'avoir deux équipements de ce genre à Genève. Il faudrait certainement un compromis avec la Faculté des Sciences.

M. Mach fait observer qu'on ne peut liquider la question ce soir même, mais il constate que la Faculté répugne à donner trop de pouvoir à une fondation qui serait le successeur de l'Institut du Radium. Il pense que les malades dangereux par leurs radiations peuvent très bien être isolés des autres, précisément dans un institut spécialisé qui s'occuperait aussi de recherches.

M. Chatillon pense qu'il faut prévoir un bâtiment ad hoc dans le cadre de la reconstruction de l'Hôpital. Comme il y a des lits, cet institut devrait être près de l'Hôpital.

M. Mozer pense aussi qu'il serait extraordinaire d'obliger les malades à quitter l'Hôpital pour les traitements radioactifs. D'autre part il est très déplaisant d'avoir dans chaque service des malades irradiés. Il insiste sur le danger du système actuel où le contrôle est presque inexistant.

M. de Watteville insiste aussi sur la nécessité d'avoir un service spécialisé dans le cadre de l'Hôpital et propose de centraliser déjà maintenant les traitements radioactifs.

M. le Doyen Martin conclut en disant que c'est un problème urgent et qu'il devrait y avoir une certaine séparation entre le centre d'études et le centre de traitements. La commission devrait se renseigner sur ce qui a été réalisé ailleurs et devrait rapporter la-dessus à la prochaine séance.

La conclusion de cette première discussion est que la Faculté est extrêmement réservée au sujet de la fondation prévue dans le premier projet.

#### Etudiants américains.-

M. Bujard lit le rapport de la Commission des équivalences concluant au maintien du Comité de Boston. Il faudrait demander au Dr. Homburger si l'on peut élever la taxe d'inscription des étudiants pour payer les frais de secrétariat.

M. le Doyen et M. Posternak expliquent les avantages qu'il y a à maintenir la Commission de Boston. C'est une garantie envers les Américains de la qualité des étudiants choisis par Genève et les étudiants qui sortent de chez nous bénéficient également de l'existence de ce comité.

M. Walthard appuie l'idée d'augmenter les taxes d'inscription car la Faculté ne peut payer les 6.000 Fr. nécessaires aux frais de secrétariat de Boston.

Sur proposition de M. Bujard, les leçons d'épreuves pour privés-docents auront lieu dorénavant à 11 h.15.

Séance levée à 18 h.50.

Séance de Faculté du 9 novembre 1956, à 17 heures.

---

Présents : Monsieur le Doyen E. Martin, Messieurs de Morsier, Naville, Franceschetti, Morel, Bamatter, Gautier, Montant, Montandon, Walthard, Fernex, Oltramare, Baumann, Rutishauser, Brocher, Posternak, Demole, Rudler, Bujard, Chatillon, Mach, Mozer, Sarasin, Jadassohn, de Watteville, Frommel et Favarger.

Excusés : Bickel, Held.

Monsieur le Doyen annonce à la Faculté qu'il a proposé au Bureau du Sénat d'offrir des bourses aux étudiants hongrois réfugiés. Une décision sera prise en accord avec les autres universités suisses.

Le Doyen insiste pour que les cours soient interrompus lors des leçons de privat-docents, car il y a très peu de monde en général, et en particulier à la leçon d'épreuve du Dr. Arnold.

M. Rutishauser demande s'il n'est pas possible de changer de jour ces leçons d'épreuve pour que cela ne tombe pas toujours sur la même heure de cours.

M. le Doyen félicite M. Gautier qui vient de fêter ses 70 ans.

Le Doyen fait part du désir de l'Association des Médecins du Canton de se rapprocher de la Faculté et de s'intéresser à la préparation des médecins. Le Doyen s'efforcera de garder le contact, car l'Association des Médecins peut être d'une grande aide pour construire l'organisation médicale de demain, en particulier en ce qui concerne les problèmes de déontologie.

La Confédération a prévu 30 millions pour les recherches nucléaires universitaires; la presque totalité s'en va aux Instituts de Physique. M. Sarasin a été convoqué par M. Zuppinger, à Berne pour discuter sur la répartition de cette somme, dont une partie devrait revenir aux Instituts de Radiologie. *(Cette somme a été prise sur l'icm)*

Pour éviter toute contestation dans l'interprétation de l'art. 12 de la Faculté de Médecine, le Doyen propose de le compléter de la façon suivante : "sont admis à postuler le certificat de fin d'études médicales, les étudiants immatriculés à la Faculté de médecine porteurs :

du baccalauréat ès sciences médicales de l'Université de Genève obtenu dans les conditions requises par l'art. 54"

La Faculté se déclare d'accord.

Le Doyen se demande encore s'il faut conserver la licence et propose de traiter ce problème en une séance prochaine, car il paraît préférable de supprimer ce diplôme au rabais.

Etudiants étrangers : Le Doyen insiste sur l'importance de ce problème pour notre réputation. Un article récent du Time (New-York) est très sévère sur la valeur des médecins américains formés à l'étranger. Le Doyen lit une lettre d'un étudiant américain consacrée aux différences entre l'enseignement aux Etats-Unis et à Genève. Si certaines disciplines sont développées autant et

même mieux à Genève qu'aux Etats-Unis, d'autres en revanche devraient être traitées plus à fond, de l'avis de cet étudiant. Plusieurs suggestions développées dans cette lettre paraissent intéressantes à la Faculté.

M. Rutishauser insiste sur la nécessité impérieuse d'exiger une bonne connaissance du français des étudiants américains. Comment leurs études pourraient-elles être complètes s'ils ne comprennent pas les cours ou même les questions d'examens ?

Pour M. Chatillon, il faut exiger le français aux examens.

Pour M. Montandon, une cause essentielle de mauvaise préparation réside dans l'impossibilité d'un contact direct avec les malades.

M. Rudler a déjà pu constater combien les étudiants avaient peu d'expérience clinique et combien il est nécessaire de leur faciliter le contact avec les malades.

M. Montant fait cependant observer que ce sont souvent les étudiants qui ne veulent pas se rapprocher de la clinique et participer aux colloques.

Enfin, M. Rutishauser constate que pour exiger plus de contacts entre les cliniques et les étudiants, il faudrait davantage d'assistants rétribués pour s'occuper des étudiants dans ce sens.

M. Demole lit son rapport concernant la question des examens. Après l'avoir remercié, on passe à la discussion de certains points.

M. Baumann relève que les choses vont beaucoup mieux depuis que M. Demole s'occupe des examens. Du reste, d'après le Doyen, il n'est pas question d'en revenir à l'ancien système et d'admettre que les étudiants fixent les groupes et les dates d'examens. Il demande à chacun de ne pas céder aux réclamations des étudiants qui désirent modifier les dates.

Selon M. de Watteville, c'est un scandale que les Confédérés paient davantage de droits d'inscriptions que les étrangers.

Mais M. Chatillon fait part de l'opposition formelle du Conseil d'Etat devant toute proposition d'augmentation des taxes pour les étrangers. La somme d'ailleurs est importante et ne peut guère être supportée par la Faculté. Si l'examineur et le juré ne reçoivent qu'un franc cinquante chacun par examen, la dépense serait de Fr. 7'500.- seulement pour les examens finals.

M. Franceschetti travaille toujours seul et ne demandera la participation d'aucun juré tant qu'on ne pourra pas les rétribuer. Il estime nécessaire de revenir à la charge auprès de l'Etat, car dans les conditions actuelles, l'examen n'est pas semblable à l'examen fédéral. La Faculté à l'unanimité charge le Doyen de reprendre la question devant le Sénat et auprès de l'Etat.

Les étudiants étrangers ne peuvent faire suffisamment de stages chez nous. Si l'on continue à autoriser les stages à l'étranger, il faudrait au moins connaître la valeur de leur travail et contrôler les endroits où les stages sont faits. On

pourrait demander à ceux qui surveillent les stages de remplir une formule avec quelques renseignements sur la qualité du travail effectué.

La lettre de M. Gysin concernant la CIA a retenu l'attention du Recteur. Monsieur Borel en a été nanti et une commission discutera de cette question cette année encore avec Messieurs Borel et Grasset.

Le Doyen pense qu'il faut d'abord attendre, avant d'intervenir, de voir si vraiment la chose ne tombe pas dans l'oubli.

Pour M. de Morsier, la Faculté devrait manifester son désir d'un changement et M. Rutishauser constate que nous devons tous nous essouffler jusqu'à 70 ans pour être retraités, ce qui dans bien des cas est abusif.

Le Doyen écrira une lettre pour faire part du désir de la Faculté que l'étude de cette question soit poursuivie.

Le Doyen se préoccupe du départ de quelques-uns de nos collègues dans 2 ans et demande à M. Naville de nous faire un exposé sur les tâches pratiques du professeur de médecine légale et les particularités de son enseignement.

M. Naville donne à la Faculté tous les renseignements désirés. Une commission pour l'étude de cette question sera constituée lors d'une prochaine séance.

M. Rutishauser souligne l'énormité du champ de la médecine légale et se demande comment M. Naville envisage cet enseignement pour son successeur.

Pour M. de Morsier la fonction de directeur de l'Institut de Médecine légale, de professeur de médecine légale, n'est pas liée à celle de président de la commission de surveillance psychiatrique. Il faudra probablement deux nouveaux titulaires.

M. Frommel lit le rapport de la commission sur la candidature du Dr. Junet au titre de chargé de cours et conclut que sa nomination s'impose.

M. Morel lit le rapport sur la candidature du Dr. Klein au titre de chargé de cours de génétique humaine. Ce rapport conclut également que la nomination du Dr. Klein doit être demandée.

Enfin, M. Franceschetti lit le rapport de la commission sur la candidature du Dr. Schifferli au titre de privat-docent. Ce rapport est également favorable au candidat et la Faculté accepte les titres du Dr. Schifferli,

Séance levée à 18h 50

Présents : M. le Doyen Martin, MM. Morel, Demole, Bujard, Chatillon, Bamatter, Mozer, Posternak, Brocher, Naville, Rudler, de Morsier, Sarasin, Bickel, Baumann, Mach, Fernex, Montant, Duchosal, Jadassohn, Walthard, Franceschetti, Favarger.

Excusés : MM. de Watteville, Gautier, Montandon.

M. le Doyen fait part d'une lettre de M. Morel demandant que les absences des professeurs soient annoncées au Doyen ou à l'instance prévue dans le règlement. Les absences ne sont admissibles que pour des raisons importantes. Toute absence dépassant une semaine doit être annoncée.

M. le Doyen donne des renseignements sur la cérémonie de création de la Faculté de Médecine de Rennes où il était invité et rappelle que les difficultés que nous avons sont encore bien supérieures dans les universités qui ont beaucoup d'étudiants.

La leçon inaugurale de M. Rudler est fixée au 23 janvier 1957 à 11 h.15. Le Doyen demandera au Recteur d'inviter le Doyen Binet, qui serait heureux de pouvoir y assister.

La Faculté accepte la demande de M. Baumann d'acheter un volume de "Ergebnisse der Anatomie" et un volume de "Möllendorff's Handbuch für mikroskopische Anatomie".

Le Doyen fait part de la démission du médecin cantonal à peine nommé. La Faculté enregistre cette démission avec regret et espère qu'une solution sera trouvée.

M. Posternak précise que cette démission est due au moins en partie au fait que le cahier des charges primitivement prévu a été beaucoup augmenté sans compensation équivalente.

M. Blanc a téléphoné à M. Demole au sujet de la durée des examens finals cantonaux. Deux mois seulement sont prévus pour les candidats cantonaux, alors que les fédéraux ont trois mois. M. Demole propose que l'on accorde deux mois et demi, ce qui est accepté.

M. le Doyen lit la lettre adressée par la Faculté à M. Gysin pour le remercier de ses efforts en ce qui concerne les relations des professeurs avec la CIA et fait part des décisions de la réunion du groupe A organisée par M. Gysin.

A la dernière séance du Sénat, le Recteur a promis de s'employer avec énergie pour faire aboutir les demandes des professeurs.

A propos d'une lettre de M. Treina sur le statut des chiropraticiens, le Doyen demande à la Faculté de compléter la représentation de la Faculté à la commission pour le chiropratique. MM. Montant et Walthard seront délégués; MM. Patry et Sarasin seront suppléants.

M. Bamatter précise que les chiropraticiens n'ont pas d'examen à faire à Genève et que l'on accepte simplement ceux qui ont un diplôme d'une école américaine reconnue par l'Etat.

M. Montant estime que c'est une plaisanterie de faire partie de cette commission. Nous ne parlons pas le même langage que

<sup>Les</sup> chiropraticiens et nous n'avons pratiquement aucun droit de contrôle.

M. Baumann pense que des membres de la Faculté devraient assister à un examen quand cela ne serait que pour montrer aux candidats combien leurs connaissances s'écartent de l'anatomie véritable.

M. Bickel craint que toute critique de la chiropratique ne soit considérée comme une attaque, qu'elle constitue une réclame pour les chiropraticiens, et dans ce cas la médecine véritable est certaine d'avoir le dessous.

Cas de l'étudiant Vali : M. le Doyen lit une lettre du Doyen Chatillon laissant entrevoir à Vali qu'il pourrait obtenir le certificat de fin d'études médicales s'il se montre un étudiant remarquable. Vali s'est montré un étudiant très moyen et à la suite du préavis des professeurs de l'Ecole de Médecine, la Faculté décide que nous<sup>pe</sup> pouvons déclarer qu'il a de nouveau droit au certificat. Cet étudiant a échoué deux fois et malgré les conditions défavorables dans lesquelles il a passé ses examens, il faut lui refuser la possibilité d'obtenir le certificat. Les professeurs de l'Ecole de Médecine lui avaient d'ailleurs annoncé qu'il devrait obtenir une moyenne de 5 à son examen pour que son admissibilité au certificat soit rediscutée.

M. Bickel lit son rapport sur le problème des thèses. Les difficultés que nous rencontrons se présentent partout. Elles proviennent a) de l'augmentation du prix des thèses qui a conduit la plupart des universités d'Europe à ne pas exiger des thèses publiées, mais seulement photocopiées. Il y a des différences entre la Faculté de Médecine et les autres facultés, le doctorat ne signifie rien en médecine. Aux Etats-Unis on n'a plus de thèse à présenter pour devenir M.D. b) Du nombre des étudiants en médecine qui est plus important que dans les autres facultés. Nous ne pouvons accepter de faire proprement autant de thèses qu'il serait nécessaire. (M. le Doyen Martin a examiné récemment une trentaine de thèses dont 20 ne valaient rien et étaient inadmissibles). Certains professeurs, déclare M. Bickel, ne veulent que de bonnes thèses et cela constitue 6 mois<sup>ou</sup> 1 an de travail, ce qui est impossible à généraliser. Souvent les candidats ne savent pas le français. A Berne, les thèses en anglais sont acceptées si le professeur dirigeant est d'accord avec la rédaction de l'étudiant. S'il faut récrire une grande partie des thèses, c'est une surcharge inadmissible pour les chefs de cliniques. A Berne la thèse est obligatoire, mais pour les thèses médicales on peut ne publier qu'un fragment de quelques pages qui constitue souvent un résumé plus propre que la thèse elle-même; lui seul doit être déposé en 250 exemplaires. On peut aussi déposer la thèse sous forme de microfilms, dont des copies peuvent être envoyées à ceux qui les demandent. A Lausanne, les thèses doivent être imprimées in extenso, mais il semble que les étudiants des Etats-Unis reçoivent automatiquement le doctorat sans présenter de thèses, ~~par analogie à ce qui se passe aux Etats-Unis.~~ La question n'est pas encore réglée, semble-t-il.

M. le Doyen pose 3 questions : Peut-on supprimer la thèse ?

\* Et Lausanne envoie de faire de même.

Peut-on renoncer à la publier ? ou sinon comment améliorer les thèses ?

M. Bickel estime que la suppression devrait être discutée par les doyens des universités suisses.

M. Mach constate qu'il n'y a pas suffisamment de monde dans les cliniques pour s'occuper des thèses, d'où l'existence des "officines à thèses". Il faudrait donc un personnel pour les thèses, sinon on devrait rendre celles-ci facultatives.

M. Baumann fait remarquer combien la préparation d'une thèse est souhaitable, c'est la seule possibilité que l'étudiant ait de faire un travail personnel. On ne devrait pas accorder de titre de docteur sans thèse.

Pour M. le Doyen également la thèse représente le seul travail personnel des étudiants en médecine, alors que dans les autres facultés, il n'en est pas ainsi grâce aux travaux de séminaires ou de diplômes. Il serait extraordinaire qu'un étudiant ne parvienne pas à faire une thèse au moins convenable. On devrait exiger au cours des stages la rédaction d'observations correctes et l'exécution de recherches bibliographiques. Il serait souhaitable de pouvoir accepter des thèses en anglais.

M. Chatillon rappelle que le Sénat a refusé les thèses en anglais.

Si le programme était respecté, affirme M. Bickel, on pourrait faire les thèses pendant l'année obligatoire de stage.

M. le Doyen est d'accord de refuser les mauvaises thèses s'il est appuyé par la Faculté et pense qu'on peut se contenter d'une observation anatomo-clinique bien faite.

M. Mach se demande ce qui se passerait si l'on commence à refuser de diriger des thèses partout et

M. Bickel pense qu'il ne faut pas accepter de faire préparer des thèses avant les examens. Cette question est d'ailleurs liée au problème des examens et à leur préparation. Il arrive souvent qu'un candidat à un examen n'a pratiquement pas encore étudié les notions élémentaires qui lui seront demandées à un autre examen.

Une commission est nommée pour étudier ce problème; elle comprend MM. Montant, Baumann et Chatillon.

Une lettre de Mademoiselle Couteau de ~~"Médecine et Hygiène"~~ <sup>Libliothèque</sup> suggère de modifier le régime des bibliothèques médicales et de les centraliser. Médecine et Hygiène serait d'accord de mettre sa bibliothèque à la disposition de la Faculté de Médecine dans une bibliothèque centrale, si on lui donne la possibilité d'installer ses bureaux à proximité immédiate.

M. Mozer donne les renseignements à ce sujet.

Pour M. le Doyen, il faut trouver une solution transitoire pour étudier à fond l'offre de Médecine et Hygiène et voir en particulier son côté juridique.

Selon M. Rudler, les étudiants se plaignent de ne pas avoir de bibliothèque et de salle de lecture. Il devrait y avoir une bibliothèque de la Faculté de Médecine.

Dans les plans du nouvel hôpital, une grande surface est prévue pour la bibliothèque. M. Bickel souligne les avantages

d'une bibliothèque dans les bâtiments de l'Hôpital. Il n'est pas du tout commode pour les cliniciens d'avoir à courir dans une bibliothèque de faculté excentrique. L'apport de Médecine et Hygiène est surtout intéressant pour les volumes, mais pas tellement pour les périodiques. Mais pour l'instant la place manque.

Pour M. Baumann, on ne devrait pas se laisser arrêter par une question de local. D'ailleurs 6.000 livres ne représentent pas un volume considérable.

M. de Morsier propose de faire pour commencer un fichier complet de tout ce qui existe dans les cliniques et instituts et M. le Doyen déclare que ce fichier devrait être exécuté le plus tôt possible.

Selon M. Mach, la salle de lecture surtout devrait être créée à bref délai; ce qui paraît le plus difficile est le transport des locaux de Médecine et Hygiène à proximité des livres.

M. Mozer pense que cela peut jouer au point de vue juridique, mais Médecine et Hygiène ne peut se séparer de ses livres. Il cite plusieurs locaux provisoires possibles.

M. le Doyen demande à la Faculté si elle est d'accord d'entrer en tractations avec Médecine et Hygiène, et M. Mozer est chargé d'étudier les possibilités pratiques de cet arrangement.

Enseignement de la psychologie médicale et de la psychothérapie.- M. Morel lit son rapport concluant que seule une décision concernant la psychothérapie peut être prise dès maintenant et que les autres aspects de la question ne sont pas encore mûrs.

Le rapport propose la nomination de M. de Saussure comme chargé de cours de psychothérapie.

M. Bickel précise que nous n'avons plus de crainte à avoir que M. de Saussure ne donne qu'un cours de psychanalyse. Grâce aux propositions de la commission, M. de Saussure donnerait un cours sur les psychothérapies en hiver et la psychanalyse serait traitée au semestre d'été.

Utilisation des privat-docents.- M. le Doyen insiste sur la nécessité d'intégrer les P.D. à l'enseignement magistral. Si l'on mentionne sur le programme que "Monsieur Untel participe à l'enseignement de..", les privat-docents ne pourraient plus être rayés et n'auraient plus besoin de faire de la surenchère pour que leurs cours soient maintenus. Le Doyen demande à M. Rudler de nous dire par exemple en janvier de quelle manière il a prévu d'intégrer les privat-docents dans son cours. Pour les chargés de cours, le problème est plus difficile, car l'étudiant doit s'inscrire à la fois au cours du chargé de cours et à celui du titulaire de la chaire. Le problème pourrait être résolu par la création d'enseignements mixtes.

M. Bickel demande à chaque privat-docent en médecine interne de donner environ 2 heures de cours en été et 2 heures en hiver dans le cadre de l'enseignement de clinique médicale; il faudrait cependant que les privat-docents donnent aussi leur cours spécialisé, même si 3 étudiants seulement d'intéressent au sujet.

En propédeutique, déclare M. Mozer, on a prévu sur le cahier des charges de faire travailler les privat-docents. Ce n'est pas le cas ailleurs. Il faudrait donc prendre garde à ce que les professeurs ne soient pas critiqués s'ils ne donnent plus le nombre d'heures prévu.

M. Franceschetti estime que la Faculté ne doit pas se désintéresser de la fonction du médecin de la Ville. Il est curieux que ce médecin soit nommé même sans le préavis d'un professeur de la Faculté. M. Grasset n'a pas été consulté pour la dernière nomination.

M. Chatillon précise qu'il a été décidé que le médecin de la Ville n'est plus sous l'autorité du professeur d'hygiène. Il faudrait savoir comment cette décision est intervenue.

M. le Doyen prendra contact à ce sujet avec M. Treina.

Séance levée à 18 h.55.